

Un pays au bord du gouffre

La précarité des droits humains et de la protection civile en Côte d'Ivoire

I. Resume.....	1
II. Recommandations	5
Au Conseil de Sécurité des Nations Unies.....	5
A la mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire	6
A l'Union Africaine.....	6
Au procureur de la Cour Pénale Internationale	6
Au gouvernement de Côte d'Ivoire.....	6
Aux Forces Nouvelles	7
À la France	7
Aux Etats Unis, à l'Union Européenne et autres bailleurs internationaux	8
III. Contexte.....	8
La rébellion	10
Rupture du cessez-le-feu.....	12
L'Accord de Pretoria	13
Le déclin de l'économie	14
IV. La prolifération des milices pro-gouvernementales	14
Les groupes de milices	15
Forces parallèles : les relations des milices avec les militaires ivoiriens	17
Les groupes de milices et les armes.....	20
Intimidation, violence et extorsion contre les civils par les milices.....	21
Le rôle des milices dans les violences de novembre 2004	23
V. Protection insuffisante des populations civiles	24
L'offensive gouvernementale en novembre 2004.....	25
L'attaque gouvernementale de février 2005 sur Logouale.....	27
Nécessité de renforcer la présence des Nations Unies.....	32
L'embargo sur les armes	36
VI. Les medias et les incitations a la haine	37
VII. Justice pour les crimes commis par les forces rebelles et pro-gouvernementales	40
Rapport de la Commission d'enquête.....	41
Interdictions de voyager et sanctions économiques autorisées dans la Résolution 1572 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.....	42
La Cour Pénale Internationale	43
VIII. Remerciements	44

I. Resume

Ni le gouvernement de Côte d'Ivoire, ni les rebelles des Forces Nouvelles n'ont été jusqu'ici capables de faire face aux problèmes des droits humains, ce qui soulève la perspective de violations massives des droits humains dans le cas où la paix instable entre le gouvernement et les rebelles serait rompue. Le gouvernement a accordé son soutien à quelques dix mille combattants de milices peu disciplinés, qui souvent supplantent les forces officielles de sécurité. Ces milices ont commis des crimes graves en toute impunité en particulier contre les personnes du nord du pays, les musulmans et les immigrés ouest-africains et autres personnes soupçonnées de soutenir les rebelles. En outre, la volonté du gouvernement par le passé d'utiliser les médias pour inciter à la violence contre de présumés opposants est une cause de préoccupation, en cas de reprise des hostilités. De même, les rebelles des Forces Nouvelles basés dans le nord continuent à commettre de graves violations des droits humains telles que des exécutions extrajudiciaires, des tortures, des arrestations arbitraires et des confiscations de propriété.

La junte militaire au pouvoir de 1999 à 2000 et le conflit armé de 2002-2003 entre le gouvernement et les rebelles basés au nord, en plus de l'agitation politique et de l'impasse qui ont suivi, ont été ponctuées d'atrocités insignes tant de la part du gouvernement que des forces rebelles, à savoir des exécutions politiques, des massacres, "des disparitions" et de nombreux cas de torture. La montée croissante de l'impunité des groupes armés de toutes les parties au conflit, mais en particulier des milices pro-gouvernementales, a débouché sur des cas de plus en plus répandus de violences contre des civils. Le climat politique et social est de plus en plus polarisé et caractérisé par l'intolérance, la xénophobie et la suspicion, soulevant des craintes quant à ce qui pourrait arriver en cas de reprise totale des hostilités.

Deux incidents militaires survenus depuis novembre 2004, et présentés dans ce rapport, montrent la précarité de la situation, et la façon dont d'autres incidents pourraient déclencher une spirale de violations des droits humains qui pourrait s'avérer difficile à contrôler. Les deux incidents – l'offensive gouvernementale de novembre 2004 contre le nord contrôlé par les rebelles et l'attaque des milices le 28 février 2005 contre la ville de Logouale tenue par les rebelles— ont non seulement entraîné une série alarmante d'attaques pour raisons ethniques entre des groupes indigènes et des ouvriers agricoles immigrés concernant l'usage des terres, mais ils mettent aussi en lumière le besoin pressant de mesures plus fortes pour protéger les groupes vulnérables de civils.

Au cours de ces derniers mois, des diplomates, des sources appartenant aux Nations Unies, des travailleurs de l'aide internationale et des combattants libériens ont déclaré qu'ils pensaient, en dépit des dénégations officielles, que les forces gouvernementales entraînaient et équipaient les milices, y compris des centaines de mercenaires libériens, pour reprendre la guerre contre les rebelles des Forces Nouvelles.¹ Les attaques pourraient partir de l'extrême ouest du pays, où des tensions couvent depuis longtemps entre des groupes indigènes et des ouvriers agricoles immigrés, à propos de droits sur l'usage de la terre, et sont ainsi faciles à manipuler dans des buts politiques. Le déploiement de milices mal entraînées et indisciplinées augmenterait de façon importante les possibilités d'abus commis contre les populations civiles et les rebelles présumés. Les abus commis par les rebelles des Forces Nouvelles, qui ont un passé de tortures et d'exécutions sommaires contre des personnes soupçonnées d'être des opposants du gouvernement, sont aussi une source de graves préoccupations,² surtout étant donné que les chefs rebelles semblent parfois être incapables d'exercer un commandement et un contrôle efficaces des bandes armées, qui leur sont ostensiblement alliées.³

Préoccupé par la situation explosive régnant en Côte d'Ivoire, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a pris des mesures importantes pour fournir une certaine protection aux populations civiles. Cependant, il faut faire plus. Des renforts de troupes supplémentaires pour la mission de maintien de la paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire – environ 1200 ont été réclamés par le Secrétaire général Kofi Annan – devraient être approuvés et déployés sans délai. Les sanctions économiques et de restrictions de voyager des Nations Unies contre les individus « tenus pour responsables de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire, » ou qui « ont publiquement incité à la haine et à la violence », devraient être appliquées immédiatement.⁴ Les sanctions ont été autorisées en novembre 2004 dans le cadre de la Résolution 1572 des Nations Unies, mais ont été suspendues en réalité par les négociateurs de l'Union Africaine. Les organismes régionaux, les gouvernements concernés, ainsi que la Cour Pénale Internationale, doivent poursuivre leurs efforts pour tenir les principaux acteurs dans le conflit ivoirien responsables des atteintes contre les droits humains et les violations du droit international humanitaire. Enfin, les membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies devraient se préparer à voter une résolution,

¹ Entretiens conduits par Human Rights Watch avec des fonctionnaires des Nations Unies, des sources diplomatiques, et des analystes militaires, à Abidjan, en février et mars 2005.

² Voir le rapport de Human Rights Watch, "Pris au piège entre deux guerres : violences contre les civils dans l'ouest de la Côte d'Ivoire," Août 2003.

Voir le document préparatoire de Human Rights Watch, "Côte d'Ivoire : la responsabilité pour les crimes graves contre les droits humains est la clé pour résoudre la crise," Octobre 2004.

³ Entretiens de Human Rights Watch avec des représentants d'organisations non-gouvernementales internationales, des fonctionnaires des Nations Unies et des diplomates, Février – Mars 2005.

⁴ Résolution 1572 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (2004), S/RES/1572 (2004), articles 9 et 11.

dans l'éventualité de la détérioration de la situation en Côte d'Ivoire, pour bloquer les transmissions radio [ou électroniques] de discours incitant à la xénophobie et visant à déclencher la violence contre les populations civiles.

La reprise du conflit en Côte d'Ivoire menace aussi d'attirer encore plus de combattants en provenance des pays voisins et de mettre en danger la stabilité précaire dans la région. Les gouvernements de la région, la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest et les Nations Unies doivent surveiller activement les mouvements frontaliers des armes et des combattants aussi bien du fait du gouvernement ivoirien que des rebelles des Forces Nouvelles. Les individus impliqués dans l'utilisation et le recrutement d'enfants soldats doivent être tenus pour responsables de ce crime de guerre. Ceci concerne également le gouvernement ivoirien qui depuis le mois d'octobre 2004 au moins a recruté de nombreux enfants soldats libériens récemment démobilisés pour les utiliser dans une milice basée dans l'ouest du pays.

Une force de maintien de la paix des Nations Unies comportant 6000 soldats et une force française de 4000 soldats plus lourdement armés sous commandement séparé se tiennent actuellement entre les forces des rebelles et du gouvernement. Les Nations Unies disent que c'est une force trop réduite pour garantir le maintien de la paix et la protection des civils. Elles réclament et ont tout simplement besoin de 1200 soldats supplémentaires qui lui permettraient de mieux protéger les civils. Cependant, cette demande se heurte à l'opposition des Etats-Unis au Conseil de Sécurité pour des motifs purement budgétaires.⁵ Le Japon s'est montré aussi rien moins qu'enthousiaste quant à la demande de troupes supplémentaires, selon des diplomates.⁶

La division de la force internationale entre les troupes des Nations Unies et les contingents français est une contrainte à l'égard de la capacité des Nations Unies à protéger les civils dans tout le pays. Comme cela fut évident au cours des événements de novembre 2004 à Abidjan, les priorités françaises en Côte d'Ivoire ne sont pas toujours identiques à celles des Nations Unies. Des renforts pour le contingent des Nations Unies aideraient celles-ci à adopter un profil de maintien de la paix qui soit indépendant de la France, l'ancien pouvoir colonial, qui est considéré avec méfiance par beaucoup d'Ivoiriens du sud et de l'ouest du pays, et permettraient aux Nations Unies de répondre au mieux aux cas d'urgence.

⁵ Entretiens de Human Rights Watch avec des sources des Nations Unies et des diplomates, Abidjan et New York. Février et mars 2005.

⁶ Ibid.

A la surprise de nombreux diplomates occidentaux et de fonctionnaires des Nations Unies, les efforts de médiation du Président Sud-Africain Thabo Mbeki ont conduit à un accord de toutes les parties le 6 avril 2005 ; accord qui a en fait enjoint à toutes les forces en présence de désarmer et de travailler en vue des élections d'octobre 2005. Les progrès de la médiation, qui était parrainée par l'Union Africaine, avaient été lents jusqu'à la rencontre de Pretoria du 3 au 6 avril 2005, entreprise comme une dernière tentative pour sauver la Côte d'Ivoire d'un retour à une guerre à grande échelle. La décision sur l'éligibilité des candidats à l'élection présidentielle a été laissée au médiateur Mbeki, qui le 13 avril 2005 a demandé au Président Gbagbo d'utiliser ses pouvoirs spéciaux présidentiels en accord avec l'Article 48 de la Constitution ivoirienne afin de contourner la constitution et de permettre à tous les partis politiques signataires de l'accord de Pretoria de se présenter.

Les diplomates restent sceptiques, cependant, et remarquent que deux précédents accords de paix, Linas-Marcoussis en janvier 2003 et Accra III en juillet 2004, n'ont jamais vraiment décollé. Ils sont également sceptiques du fait que le gouvernement a en deux occasions au moins rompu le cessez-le-feu et attaqué les positions contrôlées par les rebelles.⁷ Le bon vouloir de Gbagbo de se conformer à la proposition de Mbeki d'ouvrir l'éventail des candidats et de ce fait d'inclure son principal rival politique reste le point crucial entre les perspectives de fin de la guerre et d'une reprise des hostilités.

Une des victimes du processus de médiation conduit par l'Union Africaine et à vrai dire des efforts précédents pour obtenir la paix a été la réticence de la communauté internationale à tenir des acteurs clés du conflit ivoirien pour responsables des atteintes aux droits humains et soit confiner les dirigeants militaires et politiques du conflit ivoirien ayant prétendument commis des abus contre les droits humains et le droit international humanitaire (les lois de la guerre) par le biais de l'application de sanctions économiques et financières, soit encourager des poursuites judiciaires contre eux.

En novembre 2004, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a approuvé des sanctions économiques et financières contre les individus accusés de ces violations. Cependant ces sanctions, qui pourraient mettre un frein aux atteintes actuelles contre les droits humains, n'ont pas encore été appliquées par crainte de miner les efforts pour mettre un terme à l'impasse politique et militaire.

La communauté internationale s'est montrée également réticente à prendre des mesures concrètes afin de tenir pour responsables les dirigeants et chefs de toutes les parties au

⁷ Entretien téléphonique de Human Rights Watch, Abidjan et New York, Avril 2005.

conflit accusés de crimes de guerre. Le fait de mettre la justice en suspens pour un arrangement final évasif refuse aux victimes et à la société ivoirienne le droit de voir les individus responsables de crimes graves contre les droits humains tenus pour responsables. Cela sape aussi l'autorité de la loi, déjà tellement détériorée, et c'est une stratégie dangereuse étant donné la précarité des droits humains et de la protection civile en Côte d'Ivoire aujourd'hui. Non seulement cette stratégie semble ne pas fonctionner, mais elle semble aussi encourager ceux qui commettent ces crimes.

Ce rapport sur le contexte militaire, social et économique de l'impasse politique actuelle explore les coûts potentiellement dévastateurs en matière de droits humains de la prolifération des milices et des appels à la violence. Il est fondé sur des entretiens en Côte d'Ivoire et ailleurs de février à avril 2005, avec des diplomates, des fonctionnaires des Nations Unies, des militaires et des analystes du renseignement, des dirigeants de la société civile et des travailleurs humanitaires. Ce rapport formule plusieurs recommandations urgentes qui répondent à ces préoccupations et qui pourraient limiter le terrible coût humain en cas de poursuite des hostilités.

II. Recommandations

Au Conseil de Sécurité des Nations Unies

- Approuver le projet de résolution français pour une augmentation immédiate des forces de maintien de la paix de l'UNOCI, du personnel de la police civile et du personnel de soutien.
- Accélérer le travail du Comité de sanctions des Nations Unies et activer immédiatement les sanctions économiques et d'interdiction de voyager contre les auteurs identifiés de violations graves contre les droits humains et les lois internationales humanitaires, rompant l'embargo des Nations Unies sur les armes où qui incitent publiquement à la haine et à la violence.
- Accélérer la publication du rapport de la Commission d'enquête des Nations Unies sur les violations contre les droits humains commises depuis 2002 et réunir le Conseil de Sécurité des Nations Unies pour débattre des résultats et des recommandations.
- Augmenter les ressources de l'UNOCI pour le contrôle des émissions de radio et de télévision qui incitent à la haine, à l'intolérance et à la violence.
- Dans l'éventualité où la détérioration de la situation de sécurité en Côte d'Ivoire serait accompagnée de transmissions continuelles par radio de discours de haine visant à inciter à la violence contre les populations civiles, être préparés à voter

une résolution, ou inclure dans une autre résolution un article qui demande le blocage de telles transmissions.

A la mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire

- S'assurer que les forces de l'UNOCI peuvent fournir une protection à tous les civils dont la sécurité est en danger à cause de tensions entre communautés ou de menaces de la part de forces militaires abusives.

A l'Union Africaine

- Envisager d'imposer des sanctions –à savoir des embargos sur les armes, des interdictions de voyager et des sanctions économiques- au gouvernement ivoirien ou d'autres gouvernements africains qui soutiennent des groupes impliqués dans des atteintes systématiques et répandues contre les droits humains, y compris le recours aux enfants soldats et leur recrutement.

Au procureur de la Cour Pénale Internationale

- Reconnaître publiquement la gravité des crimes qui ont été commis par toutes les parties au conflit ivoirien, et que vous avez été investi de l'autorité pour enquêter et pour les poursuivre.
- Prendre des mesures pour préparer le terrain dès que possible afin d'ouvrir une enquête en vue de poursuivre les auteurs de violations du droit humain international et des droits humains, tant du fait des forces rebelles que pro-gouvernementales.

Au gouvernement de Côte d'Ivoire

- Donner des instructions publiques claires à toutes les forces de sécurité pour qu'elles respectent les lois internationales humanitaires et les droits humains. Garantir que les attaques contre les Burkinabé et autres groupes étrangers prennent fin immédiatement et que les responsables de telles attaques soient traduits en justice.
- Donner des ordres publics clairs aux services de sécurité pour garantir que les milices civiles soient ramenées dans le cadre légal et qu'elles ne puissent pas agir en toute impunité.
- Reconnaître et condamner les exécutions illégales commises par les forces de sécurités et autres forces pro-gouvernementales depuis septembre 2002.

- Enquêter et punir les responsables de harcèlement et extorsions contre des négociants et des voyageurs de la part des services de sécurité et des milices civiles.
- Mettre un terme aux discours d'incitation à la haine, à l'intolérance et à la violence dans les émissions des programmes gérés par l'Etat et dans la presse écrite, et traduire en justice les reporters ou journalistes qui incitent à la haine, à l'intolérance et à la violence. Respecter la liberté d'expression et créer un climat dans lequel les journalistes puissent travailler librement.
- Coopérer complètement aux procédures d'enquêtes décidées par la Cour Pénale Internationale.

Aux Forces Nouvelles

- Donner des instructions publiques claires à tous les combattants pour qu'ils respectent les lois humanitaires et les droits humains internationaux.
- Garantir que les combattants reçoivent une formation aux lois humanitaires internationaux et aux droits humains.
- Donner des instructions claires aux combattants pour permettre le retour des réfugiés et personnes déplacées, en particulier les membres du groupe des Baoulé qui ont fuit Bouaké.
- Coopérer totalement aux procédures d'enquêtes décidées par la Cour Pénale Internationale.

À la France

- Donner des instructions claires aux officiers de commandement pour contrôler les manifestants civils sans recourir à des armes mortelles, sauf si la vie de leurs soldats est clairement dans un danger imminent.
- Mener une enquête sur l'usage disproportionné présumé de la force contre les manifestants à Abidjan par les Français en novembre 2004.
- Garantir que les forces françaises sont entraînées à maîtriser la foule et équipées de dispositifs anti-émeutes.
- Garantir que les troupes de l'Opération Licorne respectent les lois humanitaires internationales et interviennent pour protéger tous les civils dans toute leur zone de déploiement.

Aux Etats Unis, à l'Union Européenne et autres bailleurs internationaux

- Appeler publiquement et en privé le gouvernement ivoirien à enquêter et le cas échéant à poursuivre les auteurs de violations du droit humanitaire international et des droits humains.
- Conditionner l'aide militaire ou politique au gouvernement ivoirien, à l'exception de la formation aux droits humains, à la menée d'enquêtes et à l'engagement de poursuites contre les individus accusés de ces abus.
- Fournir un soutien politique et financier à tout mécanisme judiciaire mis en place pour garantir la responsabilité des auteurs de crimes graves.

III. Contexte

La Côte d'Ivoire a été l'un des pays les plus stables et prospères d'Afrique de l'Ouest pendant les trente années qui ont suivi l'indépendance par rapport à la France en 1960. Elle était gouvernée par le Président Félix Houphouët-Boigny, d'origine Baoulé, et dont le Parti Démocratique de la Côte d'Ivoire (PDCI) a monopolisé l'activité politique dans ce qui était en réalité un Etat à parti unique.

Sous Houphouët-Boigny l'économie basée sur le cacao a prospéré, attirant des millions de travailleurs étrangers, en particulier du Burkina Faso, du Mali, du Niger et de la Guinée. A la fin des années 80 cependant, les prix des marchandises ont chuté et la dette extérieure de la Côte d'Ivoire s'est accrue. Une récession économique au début des années 90 a entraîné une augmentation du chômage rural.

Beaucoup de jeunes ayant étudié en ville revenaient dans leurs villages pour se retrouver sans emploi et disputer aux immigrés la terre et des ressources de plus en plus rares. A l'Ouest du pays, au cœur de la région des cultures de café et de cacao, des frictions ont eu lieu entre les travailleurs immigrés des plantations et les villageois ivoiriens qui leur avaient vendu ou loué des terres. La mort de Houphouët-Boigny en 1993 a marqué le début d'une tension politique manifeste et la fin du fragile équilibre ethnique qu'il avait maintenu entre les myriades de tribus indigènes de Côte d'Ivoire et les immigrés d'Afrique de l'Ouest.

Henri Konan Bédié, le successeur de Houphouët-Boigny, a exploité les disparités de la société ivoirienne pour consolider son assise politique. Bédié a exploité le concept d' "Ivoirité" dans le but de séparer les "vrais" Ivoiriens des étrangers. Les difficultés

économiques du pays ont été mises sur le compte des étrangers. La victime la plus notable de cette exclusion fut Alassane Ouattara, un musulman venu du nord originaire du Burkina Faso, qui fut empêché par Bédié de se présenter aux élections présidentielles. Ouattara dirigeait le Rassemblement de Républicains (RDR), qui bénéficiait du large soutien des groupes ethniques du nord du pays et des musulmans, et était considéré comme l'un des plus puissants rivaux politiques de Bédié.

Durant les six années où Bédié a été au pouvoir, les allégations de corruption et de mauvaise gestion se sont multipliées, et il s'est de plus en plus appuyé sur l'appartenance ethnique comme tactique politique pour obtenir des soutiens dans un climat économique défavorable. En 1999, le Général Robert Guei, un Yacouba originaire de l'Ouest et chef d'état-major de Bédié, s'empara du pouvoir lors d'un coup d'état à la suite d'une mutinerie de soldats. Applaudi tout d'abord par la plupart des groupes d'opposition comme un changement bienvenu après le long gouvernement du PDCI et le régime corrompu de Bédié, les promesses de Guei d'éliminer la corruption et d'introduire un gouvernement ivoirien sans exclusive furent rapidement éclipsées par ses ambitions politiques personnelles et les mesures répressives qu'il a utilisées contre l'opposition réelle ou présumée.⁸ Tout au long de l'année 2000 – une autre année d'élection – la politique ivoirienne a adopté de plus en plus des lignes de démarcation ethniques et religieuses.

Les tensions politiques, économiques, religieuses et ethniques accumulées dans les années 90 ont éclaté avec violence au cours des élections présidentielles en octobre 2000.⁹ La légitimité des élections a été gravement compromise par l'exclusion de quatorze sur les dix-neuf candidats à la Présidence, dont Alassane Ouattara et le candidat du PDCI, l'ex-Président Bédié. Le Général Guei a fui le pays le 25 octobre 2000 après des manifestations populaires massives et la perte du soutien de l'armée à la suite de sa tentative d'ignorer complètement les résultats électoraux et de s'emparer du pouvoir. Laurent Gbagbo, un homme politique de l'opposition qui depuis des années avait combattu contre la démocratie à parti unique de Houphouët-Boigny, et candidat du Front Populaire Ivoirien (FPI) était installé à la Présidence un jour plus tard. Cette transition a été marquée par la violence car les partisans du RDR – qui réclamaient de nouvelles élections – se sont affrontés avec les partisans du FPI et les forces de sécurité du gouvernement. Plus de deux cents personnes furent tuées et des centaines blessées au

⁸ De nombreux militaires qui avaient porté Guei au pouvoir au moment du coup d'état de 1999 se sont enfuis au Burkina Faso en 2000 après avoir été détenus et torturés par le régime de Guei. Certains d'entre eux ont refait surface plus tard et sont devenus des piliers du mouvement rebelle du MPC.

⁹ Voir, "Le nouveau racisme : la manipulation politique de l'ethnicité en Côte d'Ivoire," *Human Rights Watch Report*, Vol. 13, No. 6(A), Août 2001.

cours des violences qui ont marqué les élections présidentielles d'octobre 2000 et les élections parlementaires de décembre 2000.

La rébellion

Le 19 septembre 2002, les rebelles du Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire, (MPCI) attaquèrent Abidjan, capitale commerciale et de facto de Côte d'Ivoire, et les villes de Bouaké et Korhogo dans le nord du pays. La tentative de coup d'état était menée par de jeunes officiers de l'armée qui s'étaient trouvés à l'avant-garde du coup d'état de 1999, mais étaient partis après que plusieurs d'entre eux aient été arrêtés et torturés sous le régime de Guei. A la fin de 1999 ils étaient partis au Burkina Faso, où l'on pense qu'ils ont suivi un entraînement et peut-être d'autres formes de soutien au cours des deux années qui se sont écoulées entre leur exil de Côte d'Ivoire et leur retour le 19 septembre 2002.

Les rebelles du MPCI étaient composés surtout de "Dioula" ou d'ethnies Malinké, Senaphou et autres ethnies du nord, des Burkinabé et des Maliens, ainsi que des "dozos," ou chasseurs traditionnels.¹⁰ Leurs principaux objectifs déclarés étaient l'annulation des récentes réformes militaires, de nouvelles élections et le départ du Président Gbagbo, dont la présidence était perçue comme illégitime après les élections irrégulières de 2000. Cependant, ils représentaient aussi d'autres mécontentements, comme le sentiment largement répandu chez nombre d'Ivoiriens du nord du pays qu'ils étaient de façon permanente exclus politiquement et victimes de discriminations systématiques depuis les dix dernières années. Tandis que le noyau du MPCI était constitué d'Ivoiriens du Nord —comme les Senaphou et les Malinké— ses membres tant au niveau des soldats qu'aux niveaux politiques élevés incluaient la plupart des groupes ethniques ivoiriens, y compris des Baoulé et des Bété.

Le MPCI n'a pas réussi à prendre Abidjan mais en deux mois il contrôlait la plus grande partie du nord ainsi que des villes importantes de l'ouest comme Man et Danane, (environ 50% du pays.) Les villes de l'ouest furent prises avec l'aide de deux groupes composés majoritairement de combattants libériens et de Sierra Leone : le Mouvement pour la justice et la paix (MJP), et le Mouvement Populaire Ivoirien du Grand Ouest (MPIGO). Ces trois groupes de rebelles formèrent plus tard une alliance politico-militaire connue sous le nom de Forces Nouvelles (FN).

¹⁰ Voir, Human Rights Watch, "Pris au piège entre deux guerres : violences contre les civils dans l'ouest de la Côte d'Ivoire," Août 2003, Volume 15, No. 14 (A), pages 9-10.

Le conflit armé entre le gouvernement et les Forces Nouvelles s'est terminé officiellement en janvier 2003 avec la signature par tous les belligérants d'un accord de paix négocié par la France. L'accord, connu sous le nom d'Accord de Linas-Marcoussis, appelait à un gouvernement de réconciliation nationale comprenant des membres de chaque faction de la rébellion ainsi que des partis d'opposition. Le gouvernement de réconciliation nationale était chargé de réformer la loi sur la nationalité, les procédures électorales et la propriété foncière. L'accord déléguait la plupart de ses pouvoirs à un premier ministre qui devait diriger le gouvernement jusqu'à la tenue d'élections présidentielles libres et équitables.

Depuis 2003, le pays se retrouve coupé en deux avec d'une part les Forces Nouvelles basées à Bouaké, et contrôlant la partie nord du pays sans accès à la mer, et d'autre part le Président Gbagbo qui tient le sud du pays avec la plus grande partie des 16 millions d'habitants.

La Côte d'Ivoire a très peu progressé dans l'application de l'accord de Linas-Marcoussis en 2003. Malgré la présence au gouvernement des rebelles et des principaux partis d'opposition politique connus sous l'appellation collective de G7, les représentants des Forces Nouvelles se sont retirés en septembre 2003 se plaignant de ce qu'ils ont appelé le manque de bonne foi du Président Gbagbo dans la mise en œuvre de l'accord.

Les Nations Unies, l'Union Africaine et la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), craignaient une reprise des hostilités et ont donc organisé un sommet à Accra, au Ghana, en juillet 2004, afin de réactiver les accords de Linas-Marcoussis. Ce sommet a abouti à l'accord d'Accra III qui engageait le gouvernement à adopter plusieurs réformes juridiques cruciales, dont une relative à la citoyenneté pour les immigrés d'Afrique occidentale, une autre définissant à l'article 35 de la constitution ivoirienne les conditions d'éligibilité aux élections présidentielles et une troisième pour modifier les droits à la jouissance de la terre.

Des forces françaises et de la CEDEAO sont venues pour sécuriser les villes dans l'ouest du pays en juin 2003 et pour contrôler un cessez-le-feu. En mai 2003, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a approuvé une mission politique et d'observation dans le pays – la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) – constituée de personnel de liaison militaire et de contrôleurs civils des droits humains.

Le 27 février 2004, étant donné les préoccupations tant à l'égard du manque de progression dans l'application de l'accord de paix que du fait que "la situation en Côte d'Ivoire continuait à représenter une menace pour la sécurité et la paix internationales

dans la région,” la MINUCI a été transformée en une force de maintien de la paix par la résolution 1528 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.¹¹ Cette force, déployée dans le cadre d’un mandat d’un an renouvelable le 4 avril 2004, comportait environ 6000 casques bleus des Nations Unies soutenus par 4000 soldats français plus lourdement armés appartenant à l’Opération Licorne. Ils patrouillent ensemble une bande tampon allant d’est en ouest entre les forces ivoiriennes opposées appelée Zone de Confiance. La mission des Nations Unies est connue sous le nom d’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire, UNOCI. Elle opère dans le cadre du Chapitre VII de la charte des Nations Unies avec pour mandat de “protéger les civils en danger immédiat de violence physique, dans la limite de ses possibilités et de ses zones de déploiement” et de superviser un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration approuvé par les deux parties.¹²

Rupture du cessez-le-feu

Le 4 novembre 2004, en dépit d’un investissement politique considérable des Nations Unies, de la France et de l’Union Africaine pour apporter une solution négociée au conflit, le gouvernement du Président Gbagbo a lancé des bombardements aériens contre les rebelles du nord, rompant un cessez-le-feu de 18 mois. Les forces françaises et de l’UNOCI n’ont pas répondu à ces attaques jusqu’à ce que neuf soldats français soient tués lors d’une attaque aérienne sur Bouaké le 6 novembre 2004. L’aviation française a détruit immédiatement en représailles deux bombardiers Sukhoi 25 ivoiriens, au sol à Yamoussoukro, soit l’essentiel de la minuscule force aérienne du pays.

L’attaque française a entraîné un courant d’invectives contre la France et les étrangers de la part des stations de radio et des journaux pro-gouvernementaux ivoiriens qui ont exhorté les “patriotes” à descendre dans la rue pour défendre la nation. Les habitations ainsi que les entreprises et les institutions françaises ont été pillées et incendiées, provoquant la plus importante évacuation d’étrangers de l’histoire post-coloniale du pays. Environ 8000 ressortissants de 63 pays ont quitté la Côte d’Ivoire en novembre 2004. La perte de ces expatriés a gravement affecté les entreprises et les emplois dans une économie déjà chancelante.

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies a réagi à la flambée de violence en imposant un embargo sur les armes à la Côte d’Ivoire fin novembre 2004. En février 2005, il a voté le renforcement de l’embargo et a autorisé la nomination d’un panel d’experts pour le surveiller. Après l’offensive, le Président Thabo Mbeki d’Afrique du Sud a entamé des

¹¹ Résolution 1528 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, 27 Février 2004, S/RES/1528(2004).

¹² Résolution 1528 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, 27 Février 2004, S/RES/1528(2004).

tentatives de médiation entre le Président Gbagbo et les rebelles. Mbeki a été mandaté par l'Union Africaine pour garantir la mise en application de l'accord de paix Linas-Marcoussis, qui entre autres choses, demandait que la constitution soit amendée pour permettre aux candidats ayant un seul parent ivoirien de se présenter aux élections nationales. Ce qui permettrait à Ouattara de se présenter contre le Président Gbagbo en octobre 2005. Le Parlement a voté à contrecœur en décembre 2004 pour l'amendement de l'Article 35 de la constitution mais le Président Gbagbo a insisté pour que l'amendement soit soumis à un referendum, ce qui retarderait de fait l'élection présidentielle du mois d'octobre.

L'Accord de Pretoria

A la suite de l'attaque du 28 février 2005 contre Logouale tenu par les rebelles et devant les rumeurs d'une offensive gouvernementale imminente contre le nord, le Président Mbeki a intensifié les efforts de paix et a convoqué toutes les parties à une rencontre à Pretoria le 3 avril 2005. Trois jours de négociations intensives ont abouti à l'Accord de Pretoria qui : comportait une déclaration de "cessation finale et immédiate de toutes les hostilités" ; demandait aux rebelles des Forces Nouvelles et au gouvernement ivoirien de désarmer tous les combattants, y compris les milices ; permettait aux ministres représentant les Forces Nouvelles de retourner au gouvernement de réconciliation nationale ; et demandait à tous les acteurs de se préparer pour les élections présidentielles prévues pour octobre 2005. La question controversée de l'éligibilité à l'élection présidentielle – de fait le point d'achoppement des deux accords précédents – a été laissée à la décision du médiateur Mbeki après consultations avec le Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan et le Président de l'Union Africaine Olusegun Obasanjo.¹³

Dans une lettre au Président Gbagbo devant être lue à la télévision d'état le 13 avril 2005, le Président Mbeki a demandé au Président Gbagbo d'utiliser ses pouvoirs présidentiels spéciaux accordés par la constitution pour permettre à tous les partis ayant signé l'Accord de Pretoria de pouvoir se présenter aux élections, ouvrant de ce fait la voie au principal rival politique de Mr. Gbagbo, et lui permettant de se présenter contre lui.¹⁴

¹³ "Points clés de l'Accord de Pretoria sur la Côte d'Ivoire," Agence France Presse, 6 Avril 2005.

¹⁴ Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires, 13 avril 2005: Côte d'Ivoire: Mbeki prend sa décision en avance sur la rencontre cruciale sur le désarmement.

Le déclin de l'économie

La guerre et l'impasse politique qui s'en est suivie se sont déroulées avec en toile de fond le déclin économique régional et national. Avant le coup d'état militaire de 1999, la Côte d'Ivoire ressentait les tiraillements économiques après des années de chute des prix des matières premières, de mauvaise gestion économique et de corruption. Malgré cela, le pays était prospère comparativement à ses voisins et disposait de la meilleure infrastructure de l'Afrique de l'Ouest. Maintenant, les années de négligence couplées à l'insécurité se paient. Le cacao, le café, le coton et autres récoltes arrivent toujours au port mais le chômage et la dette nationale augmentent. En 2004 l'économie a diminué de 3 à 4 pour cent et le déficit budgétaire s'est envolé. La Banque mondiale et le Fonds Monétaire International ont gelé tous les prêts pour cause de non-paiement. L'exode des étrangers après les émeutes anti-françaises de novembre a exacerbé le déclin de l'économie.¹⁵

IV. La prolifération des milices pro-gouvernementales

Depuis 2000, lorsque le Président Gbagbo est arrivé au pouvoir après des élections entachées d'irrégularités, le gouvernement s'est appuyé de plus en plus sur les milices à la fois pour faire appliquer la loi et, à la suite de la tentative de coup d'état de 2002, pour combattre la rébellion. Les milices sont utilisées par le gouvernement et par les officiels régionaux gouvernementaux pour réprimer violemment les manifestations et l'activité des partis politiques de l'opposition, museler la presse et attaquer les ouvriers agricoles immigrés ouest-africains en conflit pour l'usage de la terre et pour les ressources agricoles.¹⁶

L'une des plus importantes menaces pour la protection de l'autorité de la loi et des droits humains en Côte d'Ivoire est la prolifération de milices civiles qui sont souvent armées et semblent opérer au su et avec l'assistance du gouvernement et de puissants officiels locaux.¹⁷ Des groupes ouvertement armés partisans du Président Gbagbo sillonnent les villages dans des parties de la Côte d'Ivoire surnommés "l'Ouest sauvage" le long de la frontière avec le Liberia, selon des témoins. A Abidjan et d'autres villes du sud, des milliers d'hommes jeunes, pour la plupart sans emploi et sous-employés, peuvent être

¹⁵ Entretiens de Human Rights Watch avec des diplomates, des journalistes financiers et des travailleurs du développement, Abidjan, Mars 2005.

¹⁶ Entretiens de Human Rights Watch avec des sources militaires françaises et des Nations Unies, Abidjan Février -Mars 2005.

¹⁷ Entretiens de Human Rights Watch avec des sources des Nations Unies, Abidjan, 21 février au 3 mars 2005.

jetés dans les rues en quelques minutes par les chefs des milices qui jouissent du soutien de proches associés du Président.

Les milices n'ont pas de légitimité et le gouvernement ne leur demande pas de rendre compte de leurs actions. Ces groupes sont accusés de brutalités politiques et d'intimidation de politiciens et de journalistes de l'opposition et opèrent en toute impunité, ne craignant ni les forces de la loi et de l'ordre, ni celles de la justice. Certains de leurs membres sont régulièrement et ouvertement impliqués dans des crimes, extorquant des marchandises et de l'argent à des négociants et des entrepreneurs, parfois en collusion avec les services de sécurité.

Des groupes tels que les Jeunes Patriotes monopolisent le discours politique et la plupart des forums publics pour le débat politique. Aucun groupe d'opposition ne peut tenir une réunion publique sans craindre d'être attaqué tandis que la police regarde ailleurs, selon des militants ivoiriens des droits humains.¹⁸

Le phénomène des milices et leur croissance continue est un motif de grave préoccupation pour les groupes ivoiriens oeuvrant pour les droits humains et pour les organismes humanitaires internationaux. Le Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan relève cela dans son rapport de mars 2005 au Conseil de Sécurité des Nations Unies, dans lequel il notait que la « mobilisation de groupes de milices se développe dans tout le pays ». Il ajoutait : « Je suis profondément préoccupé par l'armement de ces milices, et leurs activités de plus en plus dangereuses. » Il a demandé qu'il soit mis un frein à l'activité des milices armées et que leurs dirigeants soient tenus pour responsables des attaques contre les civils et contre les forces de maintien de la paix.¹⁹

Les groupes de milices

Au moins sept principaux groupes de milices opèrent dans le sud et l'ouest de la Côte d'Ivoire.²⁰ La plupart de leurs recrues sont des supporters du parti du Président Gbagbo, le FPI. Beaucoup viennent aussi du groupe Bété, l'ethnie du Président, les groupes liés Attie, Abey et Dida²¹ ou leurs alliés dans l'ouest du pays, les tribus Wé et Krou.²²

¹⁸ Entretiens de Human Rights Watch avec des chercheurs de trois organisations ivoiriennes des droits humains, Abidjan, Février 2005.

¹⁹ Quatrième rapport de progression du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, 18 mars 2005, S/2005/186.

²⁰ Estimation venant de groupes de défense des droits humains en Côte d'Ivoire.

²¹ Les groupes Bété, Attie, Abey et Dida ont peu de liens culturels, religieux ou ethniques. Ce qu'ils partagent, c'est leur ressentiment à cause de leur exclusion du pouvoir politique et économique pendant les années Houphouët-Boigny.

Les Jeunes Patriotes (Congrès Panafricain des Jeunes Patriotes, COJEP) sont parmi les groupes les plus importants. Ils sont dirigés par Charles Blé Goudé. Le Groupe Patriotique pour la Paix (GPP) a pour chef Moussa “Zeguen” Touré, et Eugène Djué est à la tête de l’Union pour la Libération Totale de la Côte d’Ivoire (UPLTCI). Les dirigeants de ces trois groupes se sont fait les dents en politique au sein de la Fédération estudiantine et lycéenne de Côte d’Ivoire (FESCI), tout comme le chef rebelle Guillaume Soro. La FESCI est une association étudiante déclarée qui soutient activement le Président Gbagbo et musèle les dissidents anti-gouvernementaux dans les campus lycéens et universitaires.²³

Les Jeunes Patriotes revendiquent 25 000 membres dans le sud du pays. Des officiels occidentaux estiment qu’ils sont environ 13 000.²⁴ Le GPP compte, selon ses dirigeants, environ 60 000 membres, dont 15 000 à Abidjan, et le reste dans le sud du pays.²⁵ Des officiels occidentaux fixent leur nombre à environ 6000.²⁶ Le groupe a été officiellement dissous par le gouvernement en octobre 2003 mais il n’a jamais arrêté de fonctionner et au moment où nous écrivons, il continue à fonctionner ouvertement à Abidjan et ailleurs. L’UPLTCI prétend avoir environ 70 000 “patriotes” mais encore une fois des sources étrangères estiment que leur nombre est de beaucoup inférieur. Des diplomates occidentaux pensent qu’au total l’effectif de toutes les milices pour les zones tenues par le gouvernement est d’environ 31 000. La Commission Nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, instituée dans le cadre des accords de Linas-Marcoussis, estime l’effectif total des milices à 10 000, bien que le Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan reconnaisse que ces chiffres sont “très probablement sous-estimés.”²⁷

Dans l’ouest de la Côte d’Ivoire, les milices sont plus clairement basées sur l’origine ethnique. Les plus importantes sont les Forces de Libération du Grand Ouest (FLGO) fondées par Denis Glofié Maho, un chef traditionnel du groupe ethnique Wé basé à Guiglo. Les FLGO pourraient avoir au moins 7000 membres.

²² Les Wé sont connus sous le nom de Krahn au Liberia et de Guéré en Côte d’Ivoire ; les Krou sont aussi appelés Kroumen.

²³ Rapport annuel sur les droits humains du Département d’Etat des Etats-Unis, sur la Côte d’Ivoire, Mars 2005.

²⁴ Estimations de fonctionnaires occidentaux et des Nations Unies obtenues par Human Rights Watch, Abidjan, Février 2005.

²⁵ Entretien de Human Rights Watch avec Moussa Touré, dirigeant du GPP, Adjamé, 1er mars 2005.

²⁶ Entretiens de Human Rights Watch avec des diplomates européens et des sources des Nations Unies, Mars 2005.

²⁷ Quatrième rapport de progression du Secrétaire général sur l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire, 18 mars 2005, S/2005/186, page 3.

Les supplétifs de Lima, un groupe de milices constitué essentiellement de Libériens issus du groupe ethnique Krahn, agissent en association avec le FLGO et les Forces Armées de Côte d'Ivoire (FANCI). Selon des entretiens conduits par Human Rights Watch dans des villes et des villages libériens et proches de la frontière ivoirienne en mars 2005, le gouvernement de Côte d'Ivoire a depuis octobre 2004 recruté des centaines de combattants récemment démobilisés au Liberia, dont un grand nombre d'enfants de moins de 18 ans. Les personnes interrogées par Human Rights Watch décrivent deux périodes de recrutement intense : en octobre 2004, juste avant une offensive du gouvernement ivoirien contre le nord contrôlé par la rébellion, et au début du mois de mars 2005, en prévision —selon leurs rapports— de futures attaques contre des positions tenues par les rebelles. Ces personnes ont raconté avoir franchi la frontière pour pénétrer en Côte d'Ivoire par petits groupes, parfois accompagnées par un officier ivoirien non-commissionné, et une fois en Côte d'Ivoire, avoir été logées dans l'une des bases militaires situées à l'intérieur ou à la périphérie des villes de Guiglo, Bloléquin et Toulepleu, dans la partie ouest du pays. Toutes les personnes interrogées par Human Rights Watch ont déclaré avoir reçu des armes, des munitions et des uniformes remis par des Ivoiriens portant des uniformes militaires et dont ils pensaient qu'ils faisaient partie des FANCI.²⁸

La plupart des Libériens combattant avec Lima se battaient à l'origine pour le Mouvement pour la Démocratie au Liberia (MODEL). Depuis 2002, le gouvernement ivoirien a permis au MODEL de recruter activement des réfugiés libériens dans la partie occidentale de la Côte d'Ivoire et d'utiliser son territoire pour lancer des attaques contre le Liberia en échange de l'aide du MODEL pour combattre les rebelles ivoiriens. Des centaines de combattants du MODEL ont travaillé activement aux côtés de l'armée du gouvernement ivoirien et de groupes de milices plus réduits en 2002 et 2003.²⁹

Forces parallèles : les relations des milices avec les militaires ivoiriens

Au cours de ses longues années dans l'opposition, Laurent Gbagbo, professeur d'université, a assis son pouvoir sur la rue grâce à des groupes comme l'union des étudiants FESCI, qui a soutenu ses demandes de pluralité politique sous la démocratie à parti unique de Houphouët-Boigny. Lorsque Gbagbo a accédé au pouvoir en 2000, le corps des officiers de la FANCI était largement représenté par les ethnies Akan et Boale qui étaient historiquement loyaux à ses rivaux politiques du Parti Démocratique

²⁸ Entretiens de Human Rights Watch avec des combattants libériens faisant partie des milices ivoiriennes des supplétifs de Lima, Liberia, 21 au 24 mars 2005.

²⁹ Entretiens de Human Rights Watch avec des diplomates occidentaux, Abidjan, Février 2005 et avec d'anciens combattants du MODEL, Liberia, Mars 2005.

de Côte d'Ivoire (PDCI). Gbagbo a conservé de cette époque sa défiance vis-à-vis de certaines sections de la classe militaire et politique et a permis à des structures alternatives de pouvoir telles que les milices de s'épanouir, selon des membres de partis de l'opposition ivoirienne et des diplomates occidentaux.³⁰

Après l'accession de Gbagbo à la Présidence en 2000, de 3000 à 4000 membres de la FESCI et des groupes de jeunes pro-gouvernementaux, nombre d'entre d'eux membres des Jeunes Patriotes, ont été recrutés pour intégrer les forces armées régulières. D'après une source de renseignement occidentale, cela a eu un impact négatif sur la structure de commandement de l'armée.³¹ "Parmi les services armés et les services en uniforme dans le sud, il y a deux lignes de commandement. Il n'y a pas d'adhésion à la chaîne de commandement dans la gendarmerie mais il y a des circuits arrières," a déclaré un fonctionnaire supérieur des Nations Unies.³² On peut craindre que ces groupes des deux camps échappent à tout contrôle et n'obéissent plus qu'à leur propre loi. Le GPP et le FLGO en sont déjà là," a ajouté le fonctionnaire.

Des sources occidentales diplomatiques et de sécurité, ainsi que des membres de l'opposition ivoirienne, disent que le corps des officiers de l'armée régulière, dont beaucoup ont été formés du temps du PDCI, acceptent mal l'influence des groupes de milices. "Les milices semblent être constituées comme des forces parallèles à l'armée régulière," a déclaré un cadre supérieur d'une organisation internationale. "Pourquoi ont-ils besoin de forces parallèles si l'Etat est censé être régi par l'autorité de la loi ? Le gouvernement ne semble pas avoir beaucoup de confiance dans la loyauté de ses forces armées. Lorsque Laurent Gbagbo était dans l'opposition, il n'avait que la rue. Nous supposons qu'il n'a pas confiance dans l'armée régulière et les milices lui procurent un appui," a-t-il ajouté.³³

Selon les chefs des milices, celles-ci sont à l'avant-garde des forces qui défendent la Côte d'Ivoire, compensant les faiblesses d'une armée qui a été divisée selon des différences régionales, générationnelles et ethniques après la rébellion de 2002.³⁴ Dans un entretien avec Human Rights Watch, Touré le chef du GPP a été très clair quant au rôle de son groupe : "Nous devons être prêts à défendre la nation. Au début de la guerre, nous

³⁰ Entretiens de Human Rights Watch avec des dirigeants du RDR, du PDCI, des diplomates européens et des analystes militaires, Abidjan, février-mars 2005.

³¹ Entretiens de Human Rights Watch avec des analystes militaires occidentaux et des sources des Nations Unies, Abidjan, Mars 2005.

³² Entretien de Human Rights Watch avec un fonctionnaire des Nations Unies, Abidjan, 26 février 2005.

³³ Entretien de Human Rights Watch avec un analyste militaire occidental, Abidjan, 26 février 2005.

³⁴ Entretiens de Human Rights Watch avec des miliciens et leurs dirigeants, février-mars 2005.

avons constaté que le point faible c'est notre armée, alors il nous fallait mettre nos membres à la disposition de l'Etat pour défendre notre pays. Nous n'avons pas de relations avec l'armée mais notre existence n'est pas négociable. Nous n'avons besoin de la permission de personne pour nous défendre. Il y a beaucoup de personnes dans l'armée régulière qui ont peur de nous," a-t-il déclaré.³⁵ Touré ne souhaitait pas parler de la structure de commandement adoptée par le GPP, pas plus que révéler à qui il rend des comptes.

Lorsque 2000 miliciens du GPP à Abidjan se sont emparés d'une école dans le fief de l'opposition de Adjamé en août 2004,³⁶ le chef du GPP Touré a défini le rôle de son groupe en termes militaires. Il a affirmé que l'occupation avait pour but de protéger la ville contre une avancée des rebelles depuis le Nord. Ce qui est alarmant, c'est que Touré n'a fait aucune distinction entre les partisans politiques du RDR et les membres de la rébellion. "Nous nous sommes emparés des lieux dans le cadre d'un plan stratégique pour défendre la ville. Les rebelles dans la rue sont ici. Nous avons ici une opposition majeure du RDR," a-t-il déclaré.³⁷

Les détails sur les liens des milices avec le gouvernement et sur leurs finances sont flous. Les opposants politiques, les médias de l'opposition, les diplomates occidentaux et des sources militaires disent que les milices sont étroitement liées aux associés du Président Gbagbo et reçoivent des fonds d'entrepreneurs et de partisans du FPI.³⁸ Les dirigeants des milices disent qu'ils reçoivent de l'argent par le biais des donations du grand public.³⁹

Le GPP et les Jeunes Patriotes ont une structure de commandement hiérarchique, même s'il est difficile de déterminer la chaîne de commandement. Le GPP émet des cartes d'adhésion. La palette de milices dans l'ouest du pays va de groupes d'autodéfense villageois mal entraînés et peu armés à des unités qui ont visiblement reçu un entraînement militaire et sont liées à des éléments des forces armées ivoiriennes.⁴⁰ Par exemple en mars 2004 les miliciens du GPP étaient armés et paraissaient travailler aux côtés de la police pour réprimer une marche organisée par des groupes d'opposition à Abidjan. Au moins 105 civils ont été tués et 20 "ont disparu" au cours de ces

³⁵ Entretien de Human Rights Watch avec Moussa Touré, Adjamé, 1er mars 2005.

³⁶ Le 11 mars, le GPP a quitté le camp de Adjamé, peut-être sous la pression de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire qui avait insisté quelques semaines plus tôt pour qu'ils vident les lieux.

³⁷ Ibid.

³⁸ Entretiens de Human Rights Watch avec des diplomates, des fonctionnaires et des journalistes étrangers, Février-Mars 2005.

³⁹ Entretiens de Human Rights Watch avec des dirigeants des milices, Abidjan, Février-Mars, 2005.

⁴⁰ Entretiens de Human Rights Watch avec des étudiants, des militants politiques et des journalistes à Abidjan, février à mars 2005.

événements.⁴¹ Les milices du FLGO basées sur les Wé de Maho se sont battues aux côtés des FANCI dans des combats féroces pour déloger les rebelles en novembre 2002.

Les groupes de milices et les armes

Les dirigeants des milices et leurs partisans au gouvernement nient que les milices soient armées. Cependant, beaucoup d'Ivoiriens et de témoins étrangers dont des journalistes et des travailleurs pour des organismes internationaux ont affirmé à Human Rights Watch avoir observé à plusieurs reprises des miliciens armés de fusils AK 47, de mitraillettes Uzis et de pistolets.⁴²

Dans un entretien avec Human Rights Watch, Mousa Touré, le dirigeant du puissant groupe de milices GPP à Abidjan, a nié avoir des armes : “Les gens disent qu’on nous fournit des armes, mais ce sont des contes de fées,” a-t-il déclaré.⁴³ Touré a cependant reconnu que ses hommes recevaient un entraînement militaire et à l’usage des armes de la part des forces de sécurité ivoiriennes : “Nos hommes ont reçu un entraînement à l’usage des armes. On leur apprend à utiliser des armes. Les membres de la police et de l’armée qui sont des patriotes comme nous nous donnent leurs armes pour l’entraînement,” a-t-il déclaré.⁴⁴

Des sources de renseignement occidentales ont déclaré que des armes avaient été distribuées à certaines unités du GPP durant la répression violente d’une manifestation de l’opposition en mars 2004 à Abidjan.⁴⁵ Les mêmes sources ont déclaré que le GPP avait reçu depuis 2004 un entraînement à l’école de la gendarmerie dans le faubourg de Koumassi à Abidjan et dans un camp à Abobo à l’extérieur de la ville. Ils ont dit qu’il y avait d’autres camps d’entraînement dans toute la partie sud contrôlée par le gouvernement, mais n’ont pas donné de détails sur ces camps-là ni sur les dépôts d’armes à partir desquels les armes seraient remises à certaines milices. “Nous savons qu’ils sont entraînés, armés et déplacés vers l’ouest pour combattre,” a déclaré un cadre supérieur travaillant pour une organisation internationale qui est informé par des sources de renseignement occidentales.⁴⁶

⁴¹ Violations des droits de l’homme à Abidjan au cours d’une manifestation de l’opposition – Mars 2004, Document de Human Rights Watch, Octobre 2004.

⁴² Entretiens de Human Rights Watch à Abidjan, février-mars 2005.

⁴³ Entretien de Human Rights Watch avec Moussa Touré, Adjamé, 1er mars 2005.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Entretiens avec Human Rights Watch, Abidjan, février 2005.

⁴⁶ Entretien avec Human Rights Watch, Abidjan, 28 février 2005.

En février 2005, la capacité armée du GPP a été mise en évidence pour tous quand des membres du GPP se sont livrés à une bataille armée avec des cadets de la police à l'extérieur de leur camp d'Adjamé. Les tirs auraient eu lieu après qu'un membre du GPP se soit battu avec un membre d'une école voisine de formation de la police.⁴⁷ L'incident, qui a coûté la vie à un cadet de la police et à un négociant, a montré que le GPP n'avait pas peur d'affronter ouvertement la police. Le chef de commandement des forces armées, le Colonel Philippe Mangou, s'est rendu dans le camp pour dissiper les tensions mais il n'y a pas eu d'action entreprise contre le GPP.⁴⁸

A l'ouest, les milices sont ouvertement armées, comme l'a montré l'attaque du 28 février 2005 contre Logouale. Maho, le chef des milices FLGO, nie que ses hommes reçoivent des armes du gouvernement, et prétend que leur abondant armement provient des armes prises aux combattants rebelles morts.⁴⁹ Cependant, le Colonel Eric Burgaud, chef des forces françaises dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, a contredit cette version : "Nous avons la preuve que les miliciens ont été supervisés par l'armée ivoirienne et qu'ils ont été armés par l'armée ivoirienne, même si Philippe Mangou⁵⁰ a toujours dit le contraire," a-t-il déclaré.⁵¹ Cela a été confirmé au cours des entretiens conduits par Human Rights Watch en mars 2005 avec cinq Libériens qui ont participé à l'attaque de Logouale, et qui ont dit qu'ils recevaient des armes, des munitions et des uniformes du personnel militaire en prévision de l'attaque.⁵²

Intimidation, violence et extorsion contre les civils par les milices

Dans les villes du sud du pays contrôlées par le gouvernement, les opposants politiques au Président Gbagbo, les journalistes, les entrepreneurs, les marchands ambulants, les chauffeurs de bus privés et les camionneurs, tous se plaignent d'intimidation, de racket, de violence et d'extorsion de la part des milices, parfois en coordination avec les forces de sécurité.

La majorité des victimes parmi les entrepreneurs viennent du nord de la Côte d'Ivoire, à dominante musulmane, ou sont des immigrants ou des descendants d'immigrants venus

⁴⁷ Reportages ivoiriens et internationaux, février 2005.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ James Copnal, "Ivory Coast's Wild West" BBC, 8 février 2005.

⁵⁰ Colonel Philippe Mangou, chef d'état-major des forces armées ivoiriennes.

⁵¹ Ange Aboa, "Entretien. Attaque planifiée du gouvernement de Côte d'Ivoire contre l'armée française à l'Ouest", Reuters, 24 mars 2005.

⁵² Entretiens de Human Rights Watch, Liberia, 21-24 mars 2005.

d'Afrique de l'Ouest, groupes considérés par les milices comme des partisans des rebelles.

Plusieurs membres de groupes ivoiriens de défense des droits humains à Abidjan ont déclaré à Human Rights Watch que les victimes disent couramment avoir trop peur pour déclarer à la police des crimes commis par des membres des milices.⁵³ Adama Touré, le Président de la Fédération Nationale des Conducteurs de Bus de Côte d'Ivoire, a confirmé cela : "Le GPP rentre ici dans la gare des autobus et vole les chauffeurs en toute impunité. Plus tard nous voyons les milices dehors en train de faire du jogging le matin sous la protection des gendarmes. Nous ne pouvons nous plaindre du GPP dans aucun poste de police," a-t-il déclaré.⁵⁴ Touré, de frustration, a organisé des grèves des bus pour protester contre les extorsions par les services de sécurité et les milices.⁵⁵ Cependant, les protestations ont amené la police à fracasser quarante-quatre bus en une nuit en février 2005. Les militants des droits humains, les organismes d'aide internationale et les agences des Nations Unies disent que les milices opèrent en toute impunité, sans crainte ni des services de sécurité ni des institutions judiciaires.⁵⁶

Le comportement du GPP à Adjamé illustre le lien entre les crimes pour raisons politiques et les crimes de droit commun. Adjamé, un grand centre d'activité commerciale pour la sous-région ouest africaine toute entière, passe de 310 000 résidents la nuit à quelques 2,5 millions pendant la journée avec l'afflux de marchands de plein vent, commerçants, travailleurs et acheteurs, fournissant de belles prises aux miliciens et aux forces de sécurité. Les commerçants à Adjamé disent que le harcèlement revêt des aspects ethniques et politiques.⁵⁷ Ils accusent les miliciens du GPP de cibler des milliers de boutiquiers et de transporteurs non seulement parce qu'ils possèdent des biens et de l'argent mais aussi parce que plus de 85 pour cent d'entre eux viennent du nord ou sont des citoyens africains non-ivoiriens, groupes considérés par les milices comme partisans des rebelles.⁵⁸ "La moitié des membres des milices pourrait être des voyous politiques et l'autre moitié des indépendants qui sont là pour se faire de l'argent. C'est difficile de faire la distinction," a déclaré un fonctionnaire des Nations Unies.⁵⁹

⁵³ Entretiens avec des chercheurs de trois organisations ivoiriennes des droits humains, Abidjan, février 2005.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Entretiens de Human Rights Watch, Adjamé, 26 février 2005.

⁵⁶ Entretiens de Human Rights Watch, Abidjan, février-mars 2005.

⁵⁷ Entretien de Human Rights Watch Adjamé, 25 février 2005.

⁵⁸ Entretiens de Human Rights Watch au marché d'Adjamé avec des commerçants et leurs représentants 25-28 février 2005.

⁵⁹ Entretien de Human Rights Watch, Abidjan, 25 Février 2005.

Le rôle des milices dans les violences de novembre 2004

Lorsque l'aviation du gouvernement ivoirien a lancé des raids aériens sur les principales villes tenues par les rebelles de Bouaké et Korhogo en novembre 2004, les forces pro-gouvernementales se sont emparées de la station d'état RTI et les milices ont saccagé les bureaux des partis d'opposition et les journaux favorables à l'opposition. Blé Goudé, le dirigeant des Jeunes Patriotes et orateur aux discours enflammés, galvanisait des milliers d'hommes, jeunes pour la plupart, pour qu'ils descendent dans la rue pour soutenir le gouvernement et pour défier les Français. Pour faire passer son message, il s'appuyait sur un réseau informel de groupes de base ou "parlements de rue" connus sous le nom d'Agora, où les orateurs répandaient le message d'un nationalisme féroce dans des salles de réunion ou à des coins de rue.

Après que les forces françaises aient détruit la force aérienne ivoirienne en représailles pour la mort de neuf soldats français au cours d'un raid aérien le 6 novembre 2004, un sentiment anti-étranger a vu le jour. Blé Goudé, surnommé le Général, a utilisé son libre accès aux médias d'état pour remplir les rues d'Abidjan de manifestants anti-français. Comme la nouvelle se répandait de la destruction par la France de la force aérienne ivoirienne, Blé Goudé est apparu soudain à la télévision du soir pour transmettre un appel vibrant du style «votre pays a besoin de vous ».

"J'étais choqué," se souvient un journaliste ivoirien qui a suivi les événements. "Blé Goudé est apparu à la télévision nationale en disant des choses comme 'si vous êtes en train de dîner, arrêtez de manger immédiatement et sortez'. En l'espace d'une heure, des milliers de personnes marchaient sur l'aéroport."⁶⁰

Le gouvernement a pu utiliser les milices pour mobiliser la rue tout en appelant ostensiblement au calme. Le Président Gbagbo est apparu à la télévision et à la manière d'un homme d'état il a exhorté les manifestants à rentrer chez eux. Mais d'autres y compris Blé Goudé, considéré par des diplomates occidentaux comme proche du Président Gbagbo, étaient à l'écran et exhortaient les Ivoiriens "patriotes" à manifester. Ce qu'ils ont fait par milliers, y compris beaucoup de personnes ne faisant pas partie des milices, se dirigeant vers la base du 43^{ème} bataillon de la Marine française près de l'aéroport d'Abidjan. Les violentes manifestations, entraînées par les milices, ont abouti à une large destruction de biens, de nombreux viols et ont entraîné l'évacuation d'environ 8000 ressortissants étrangers, de nationalité française pour la plupart.

⁶⁰ Entretien de Human Rights Watch avec un reporter d'un journal favorable à l'opposition, Abidjan, 2 mars 2005.

Blé Goudé a insisté sur le fait que les manifestants et ses Jeunes Patriotes n'étaient pas armés.⁶¹ Cependant, des officiels français disent qu'ils ont vu des patriotes armés sur le pont Général de Gaulle dès le milieu de l'après-midi.⁶² Ils avancent comme preuve le fait que plusieurs soldats français ont été blessés par balles pendant les manifestations.⁶³ Le gouvernement ivoirien a accusé les forces françaises d'avoir tiré sur les manifestants à Abidjan avec de véritables munitions et a estimé le bilan des violences de novembre 2004 à 64 morts et environ 1500 blessés. Plusieurs manifestants interviewés par Human Rights Watch ont déclaré qu'ils avaient vu les forces françaises tirer à balles sur la foule des manifestants depuis des immeubles et d'un hélicoptère.⁶⁴ Certaines des victimes et des blessés de l'Hôtel Ivoire ont été piétinés en s'enfuyant pour échapper aux tirs, d'après des sources de l'hôpital.⁶⁵

Des diplomates ont déclaré que la vitesse avec laquelle les milices s'étaient mobilisées démontrait une organisation et une structure de communications sophistiquées. Les milices ont réquisitionné les transports publics et privés, ont installé des barrages routiers et des vérifications d'identité, le tout avec l'accord tacite des forces de sécurité régulières. "Ils avaient un véritable contrôle de la rue, dirigeant le pillage des propriétés françaises et l'incendie des bureaux des journaux d'opposition," a déclaré le journaliste. "Beaucoup d'étrangères ont été violées dans tout ce chaos mais aucun ressortissant français n'a été tué. Ceci montre qu'il y avait un niveau de contrôle."⁶⁶

V. Protection insuffisante des populations civiles

L'offensive du gouvernement en novembre 2004 contre le nord contrôlé par les rebelles et l'attaque du 28 février 2005 par les milices contre la ville de Logouale tenue par les rebelles ont permis de rappeler les risques d'abus massifs contre les droits humains

⁶¹ Entretien de Human Rights Watch, Abidjan, 2 mars 2005.

⁶² Entretien de Human Rights Watch avec des fonctionnaires français, Abidjan, Février-Mars 2005.

⁶³ IRIN, "Côte d'Ivoire: la rumeur grandit de victimes faites par les troupes françaises," 1^{er} décembre 2004. "Nous avons nous-mêmes subi un très grand nombre de blessures montrant qu'elles (les troupes françaises) n'étaient pas confrontées à des civils non armés, mais à des individus, qu'ils aient été des soldats ivoiriens, des Jeunes Patriotes ou autres, étaient armés de kalachnikovs, de fusils à pompe et d'armes de poing," a noté la ministre française de la Défense, Michèle Alliot-Marie.

⁶⁴ Entretiens de Human Rights Watch avec des manifestants blessés, Abidjan 2 mars 2004.

⁶⁵ Entretiens de Human Rights Watch avec des travailleurs de l'aide internationale et des journalistes, Abidjan, Mars 1-2, 2005; rapport du *Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH)*, Abidjan, Décembre 2004, pages 20-21.

⁶⁶ Entretien de Human Rights Watch avec un reporter d'un journal favorable à l'opposition, Abidjan, 2 mars 2005.

dirigés contre les populations civiles, en cas de reprise complète des hostilités armées entre les forces rebelles et pro-gouvernementales.

Les deux actions militaires ont comporté des attaques alarmantes contre des civils. Toutes les deux ont mis à jour les failles de la société ivoirienne et ont montré le risque existant que des groupes armés se livrent à des châtiments collectifs contre des opposants présumés, et que des groupes ethniques en conflit profitent des hostilités armées pour s'entre attaquer. Ces actions ont également mis en lumière le besoin désespéré de soutenir auprès des Nations Unies la demande de renforts de troupes et d'équipement, pour pouvoir protéger plus efficacement les groupes vulnérables de civils.

L'offensive gouvernementale en novembre 2004

Au début du mois de novembre 2004, le cessez-le-feu de dix-huit mois entre le gouvernement de Côte d'Ivoire et les rebelles basés au nord, ainsi que le processus de paix entamé au même moment, ont été rompus lorsque l'aviation ivoirienne a opéré des bombardements sur les principales villes tenues par les rebelles, de Bouaké, Korhogo, Vavoua et Séguéla.

Deux jours d'attaques aériennes ivoiriennes ont fait au moins 55 victimes civiles et beaucoup plus de blessés.⁶⁷ Après que neuf soldats français aient été tués au cours d'un raid aérien ivoirien sur Bouaké, la France a riposté en détruisant la minuscule force aérienne nationale. Lorsque de violentes émeutes anti-Français ont éclaté à Abidjan, les forces françaises se sont redéployées sur Abidjan pour protéger les citoyens et les propriétés françaises, enlevant aux Nations Unies une grande part de leur capacité à réagir rapidement.

La rupture du cessez-le-feu a déclenché deux sortes de violences.⁶⁸ Les premières dans la campagne entre groupes indigènes et personnes venues de l'extérieur – Dioulas et immigrants. Les deuxièmes à Abidjan contre les Français en particulier et les résidents non-Africains en général.⁶⁹

L'offensive du gouvernement a ravivé les violences entre communautés dans la région occidentale de Gagnoa, région natale du Président Gbagbo. La région – cœur de

⁶⁷ D'après un rapport du *Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH)*, Abidjan, Décembre 2004, les raids aériens ont fait 16 victimes parmi les civils à Bouaké et 39 à Vavoua et Séguéla.

⁶⁸ *Rapport sur la situation des violations des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire suite aux bombardements des zones des Forces Nouvelles*. Rapport de SOS Racisme Afrique, Décembre 2004.

⁶⁹ Ibid.

l'industrie nationale vitale du cacao et du café – est une poudrière. Les conflits entre les indigènes Beté et les groupes immigrés tels que les ouvriers des plantations Burkinabé sur la propriété de la terre et sur les ressources sont courants. Ces conflits sont exacerbés par le déclin économique du pays. Pendant la nuit du 6 novembre 2004, des groupes de jeunes gens se désignant eux-mêmes comme des « patriotes » ont pillé des boutiques appartenant en majorité à des Dioulas et des Africains non-Ivoiriens à Gagnoa. D'après des défenseurs des droits humains qui se trouvaient à ce moment-là à Gagnoa, la police ivoirienne n'est pas intervenue pour faire cesser les pillages ni pour arrêter les personnes impliquées.⁷⁰ Les Burkinabé et d'autres se sont organisés en groupes d'autodéfense. Dans les affrontements qui ont suivi, des défenseurs ivoiriens des droits humains ont signalé dix victimes, dont huit au moins étaient des immigrés, et trente-trois blessés. Les fonctionnaires locaux ont estimé le bilan des victimes à six.⁷¹

La crise de novembre 2004 a montré qu'une offensive militaire soutenue sur plusieurs fronts est un défi extrême pour la capacité des forces françaises et des Nations Unies à fournir une protection à leur propre personnel, leurs citoyens et leurs bases, ainsi qu'aux civils de Côte d'Ivoire qui se retrouvent en danger imminent d'être attaqués.⁷² Pendant la crise, aussi bien les forces françaises que celles des Nations Unies positionnées dans le nord et l'ouest se sont rapidement déplacées sur Abidjan pour offrir aux civils qui s'y trouvaient l'attention dont ils avaient grand besoin. Cependant, ce-faisant, elles ont laissé les civils vivant dans ces zones à la merci de la violence des groupes armés et au cours de heurts antérieurs entre communautés, vulnérables aux attaques.

Les forces françaises se sont concentrées en priorité sur la protection des civils français et d'autres étrangers qui étaient attaqués par les milices pro-gouvernementales. Ceci a privé l'UNOCI d'armement lourd et d'une force de réaction rapide dont l'intervention aurait été nécessaire si des tirs éclataient simultanément dans plusieurs endroits et pour évacuer les civils hors des zones de conflit. "Novembre a montré que Licorne n'était pas notre force de réaction rapide. Ils se sont redéployés pour protéger les Français et d'autres ressortissants étrangers à Abidjan," a observé le commandant des forces de l'UNOCI, le Major-Général Abdoulaye Fall.⁷³

Pendant ce temps, l'UNOCI avait retiré 600 hommes de la zone tampon en novembre pour protéger ses installations à Abidjan. Celles-ci s'étendent sur six sites dans la ville, ce qui les rend difficiles à défendre. Fall a constaté cette faiblesse au sein de ses propres

⁷⁰ Rapport du *Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH)*, Abidjan, Décembre 2004, pages 23-26.

⁷¹ Rapport du *Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH)*, Décembre 2004, pages 23-26.

⁷² Voir Résolution 1528 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (2004), 27 février 2004, 6(i).

⁷³ Entretien de Human Rights Watch, Abidjan, 1er mars 2005.

forces ainsi que des problèmes logistiques qui les exacerbaient. “La deuxième leçon c’est que nous non plus ne sommes pas assez forts. Nous avons dû envoyer des soldats pour protéger nos sites dans la région d’Abidjan,” a déclaré Fall.⁷⁴

Tandis qu’environ 2000 personnes envahissaient les camps de l’UNOCI à Abidjan cherchant à se protéger pendant les émeutes --et certains sont restés plusieurs semaines-- les soldats étaient trop occupés à protéger leurs installations, pour pouvoir faire grand chose d’autre. Par exemple, il a fallu plusieurs jours à l’UNOCI avant de pouvoir effectuer des patrouilles régulières dans les quartiers d’Abidjan et de l’ouest qui sont lourdement peuplés de groupes vulnérables, essentiellement des personnes venues du nord du pays, des musulmans et des immigrés Ouest-Africains qui sont fréquemment la cible des attaques des milices pro-gouvernementales, qui les accusent de soutenir la rébellion installée dans le nord du pays.

“Notre capacité à protéger les personnes extérieures est limitée. Les Français sont ici pour s’occuper surtout des Français. Il y a des Africains étrangers, des Libanais et d’autres qui seraient vulnérables à nouveau,” a déclaré un fonctionnaire supérieur des Nations Unies. “Si nous avions une explosion grave de violence entre communautés à Abidjan et si cela impliquait des militaires ou des éléments criminels, nous n’aurions pas la capacité de les contrôler. C’est un véritable souci,” a ajouté le fonctionnaire.⁷⁵

L’attaque gouvernementale de février 2005 sur Logouale

Dans la matinée du 28 février 2005, une force irrégulière de “patriotes” auto-proclamés a attaqué un poste avancé rebelle à l’extrême ouest explosif du pays. Du point de vue militaire, l’attaque du village de Logouale ne sera rien de plus qu’une anecdote dans l’histoire du conflit civil en Côte d’Ivoire. A la suite de l’attaque de Logouale, les forces de maintien de la paix Bangladeshi ont capturé quatre-vingt-sept combattants, dont deux enfants libériens, qui quelques jours plus tard ont été remis au gouvernement dans le bastion occidental des milices de Guiglo. L’armée française a déclaré que de quarante à cinquante personnes avaient été tuées dans l’attaque de Logouale, des miliciens pour la plupart. Les Nations Unies ont estimé le bilan des victimes à vingt-huit.⁷⁶

Mais Logouale est un avertissement glacial à la communauté internationale que, en cas de reprise des hostilités à grande échelle, il y a un grand risque de violence xénophobe ou

⁷⁴ Entretien de Human Rights Watch, Abidjan, 1er mars 2005.

⁷⁵ Entretien de Human Rights Watch, Abidjan, 25 Février 2005.

⁷⁶ Ange Aboa, “Entretien-Attaque organisée par le gouvernement de Côte d’Ivoire contre l’armée française à l’Ouest,” Reuters, 24 mars 2005.

ethnique contre les civils. Pendant l'attaque de Logouale elle-même, il y a eu peu d'informations sur des violations commises contre les lois humanitaires internationales, cependant, elle a déclenché une série d'attaques à caractère ethnique entre des groupes indigènes et des ouvriers agricoles immigrés portant sur les droits d'usage de la terre et qui ont provoqué plusieurs victimes, mis en fuite plus de 13 000 personnes et laissé plusieurs villages en flammes.

Les médias ivoiriens et internationaux ont déclaré qu'au moins 16 personnes avaient été tuées pendant les heurts entre communautés au cours des quatre semaines ayant suivi l'attaque de Logouale, qui selon des travailleurs humanitaires s'étaient produits dans les villages de Fengolo, Toa, Zeo et Diahouin proches de la ville de Duekoue.⁷⁷ Un fonctionnaire d'un organisme international d'aide humanitaire a déclaré que le personnel de cet organisme avait signalé avoir vu des personnes blessées le long de la route de Man à Bongolo le lendemain de l'attaque de Logouale.⁷⁸ Un autre travailleur humanitaire a exprimé ses préoccupations quant au fait que les forces de maintien de la paix avaient été incapables d'empêcher une attaque par les mêmes milices contre un village voisin d'ouvriers agricoles immigrés Burkinabé qui avait été incendié.⁷⁹

Un rapport de situation du 16 mars 2005 du Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) décrit la situation à Logouale et dans ses environs comme suit :

“Les autorités locales ont signalé que plus de 13 000 personnes sont déplacées. Leur déplacement est dû aussi aux tensions ethniques entre le groupe ethnique local des Guéré et d'autres communautés. On estime que de nombreux villages dans cette zone sont vides tandis que d'autres ont été incendiés. Des meurtres et autres violations des droits humains, des maisons incendiées et autres actes de représailles ont été perpétrés par les deux camps. Des postes de contrôle tenus par des hommes jeunes armés ont surgi entre Guigle et Bloequin depuis l'attaque de Logouale.”⁸⁰

⁷⁷ Déclaration OCHA 10 mars 2005.

⁷⁸ Entretien de Human Rights Watch avec un travailleur humanitaire international, Abidjan, 2 mars 2005.

⁷⁹ Entretien de Human Rights Watch avec un travailleur humanitaire international, Abidjan, Mars 2005 et rapport de l'agence de presse IRIN.

⁸⁰ Document d'actualité humanitaire de OCHA sur la crise en Côte d'Ivoire occidentale, Abidjan, 16 Mars 2005, page 1.

L'incident a illustré la volonté apparente des dirigeants locaux d'exploiter cyniquement les différences ethniques et les ressentiments économiques. Les heurts qui ont suivi l'attaque ont eu lieu entre des indigènes Wé et des groupes d'immigrés ouest-africains, surtout issus du Burkina Faso. Etant donné le niveau de tension ethnique dans cette zone, ces attaques ont suscité des craintes quant aux possibilités de violences à grande échelle et, dans l'éventualité d'attaques multiples, quant à savoir si les forces de maintien de la paix des Nations Unies seraient en mesure de protéger les civils comme le stipule leur mandat.

En effet, le centre et l'extrême ouest de la Côte d'Ivoire, le cœur de l'industrie nationale vitale du cacao et du café, est une région où l'instabilité couve et si elle s'enflammait elle pourrait englober toute la sous-région. Les immigrants venus du Burkina Faso, du Mali, du Niger et de Guinée ont fourni une main d'œuvre bon marché aux propriétaires terriens locaux pour faire surgir des plantations de la forêt tropicale pendant les dizaines d'années qui ont suivi l'indépendance et ont aidé la Côte d'Ivoire à devenir le plus gros producteur mondial de cacao. Mais la guerre civile et le déclin économique ont aiguisé les différends existant depuis longtemps sur les droits à la terre.

Des groupes indigènes ont attaqué les ouvriers agricoles immigrants, souvent juste après la récolte de cacao lorsque la récolte est emportée.⁸¹ Les ouvriers agricoles se sont organisés en groupes d'autodéfense et ont riposté,⁸² ce qui a donné une dynamique mortelle d'actions de représailles entre les deux groupes. "C'est une évolution très inquiétante," a dit un travailleur humanitaire au sujet de la violence consécutive à l'attaque de Logouale. "Nous avons vu des attaques contre des immigrants après les combats. Il est difficile de savoir s'il s'agit d'incidents isolés ou des signes précurseurs d'une offensive militaire plus vaste." ⁸³

Les forces armées ivoiriennes et le gouvernement d'Abidjan ont à plusieurs reprises nié toute implication dans l'attaque de Logouale, qui a été décrite dans les médias pro-gouvernementaux comme une tentative spontanée de la part de fermiers locaux frustrés pour récupérer leurs terres occupées par les rebelles.⁸⁴ Un groupe de milices inconnu jusqu'ici et se présentant comme le Mouvement pour la Libération de l'Ouest de la Côte d'Ivoire (MILOCI) sous la direction du pasteur Diomande Gammi a revendiqué son

⁸¹ Entretiens de Human Rights Watch avec des opposants politiques et des travailleurs humanitaires internationaux, Abidjan, Février 2005.

⁸² Ibid.

⁸³ Entretien de Human Rights Watch, Abidjan, 1er mars 2005.

⁸⁴ Journaux ivoiriens pro-gouvernementaux, Abidjan, 1er mars 2005.

implication dans l'attaque.⁸⁵ Gammi a déclaré que son mouvement représentait des membres du groupe ethnique des Yacoubas dans la partie occidentale de la Côte d'Ivoire.⁸⁶

Cependant, des fonctionnaires occidentaux et des Nations Unies n'ont aucun doute quant au fait que le gouvernement ait été derrière cette attaque. Des soldats français ont arrêté un lieutenant ivoirien et d'autres combattants suspectés d'être des soldats ivoiriens ayant pris part à l'attaque.⁸⁷ Un officier supérieur de l'armée française a accusé les forces du gouvernement d'être derrière l'attaque de Logouale : "Nous avons des preuves que l'attaque de Logouale était planifiée, organisée et financée par le pouvoir central à Abidjan," a déclaré le Colonel Eric Burgaud, chef des forces françaises dans l'ouest de la Côte d'Ivoire.⁸⁸

Le Général Abdoulaye Fall, commandant de la force des Nations Unies, a déclaré que certains des individus faits prisonniers avaient dit avoir été envoyés d'Abidjan par le dirigeant des Jeunes Patriotes, Blé Goudé. "Il y avait une large représentation de différents groupes ethniques," a déclaré Fall. "Et certains d'entre eux ont affirmé être des Jeunes Patriotes agissant pour Blé Goudé qui étaient venus d'Abidjan," a-t-il noté.⁸⁹ Blé Goudé a parcouru la région occidentale du 10 au 13 février 2005. Dans les discours qu'il a prononcés dans la région, il semble avoir essayé de motiver les jeunes gens du groupe ethnique à combattre. Il les a priés de faire preuve de "courage et de détermination pour débarrasser la région de la rébellion."⁹⁰

Cinq Libériens – dont trois enfants – qui ont participé à l'attaque de Logouale ont déclaré à Human Rights Watch que si quelques membres des FANCI et de nombreux Jeunes Patriotes avaient participé à l'attaque, la majorité des combattants étaient des Libériens faisant partie des milices des supplétifs de Lima. Ils ont dit que les Ivoiriens servaient avant tout à les guider à travers la zone tampon dite Zone de Confiance, mais que les Libériens avaient des connaissances supérieures des tactiques de guérilla et étaient de ce fait utilisés 'comme avant-garde'. Ils ont dit aussi qu'ils avaient été recrutés au

⁸⁵ Articles de la presse ivoirienne, Abidjan, 1er mars 2005.

⁸⁶ Les Yacouba ont sympathisé avec les rebelles depuis que l'ancien chef militaire, le Général Guei, lui-même Yacouba, a été tué, apparemment par des forces favorables à Gbagbo quand la guerre civile a éclaté en septembre 2002. Des diplomates à Abidjan ont considéré l'émergence du MILOCI comme une tentative du gouvernement pour briser le soutien des Yacouba aux rebelles.

⁸⁷ Ange Aboa, "Entretien -Attaque organisée par le gouvernement de Côte d'Ivoire contre l'armée française à l'Ouest," Reuters, 24 mars 2005.

⁸⁸ Ibid.

⁸⁹ Remarques à des reporters citées dans le journal pro-PDCI *Nouveau Réveil*, Abidjan, 3 mars 2005.

⁹⁰ Journal pro-gouvernemental *Fraternité Matin*, Abidjan, 15 février 2005.

Liberia pour combattre avec les milices Lima au cours des mois d'octobre et novembre 2004, et qu'ils étaient partis pour Logouale depuis leurs bases situées à la périphérie des villes occidentales de Guiglo et Bolequin.

Certains des attaquants avaient des fusils d'assaut AK-47 récents et d'autres armes dont l'armée française a dit qu'elles étaient fournies par les services de sécurité ivoiriens. "Nous avons saisi des Kalachnikovs AK-47 qui sont relativement récentes," a confirmé Fall.⁹¹

Le dirigeant du FLGO Maho a accusé les Burkinabé d'être à l'origine des affrontements et à juré de riposter. "Nous ne pouvons pas rester là et laisser nos familles se faire tuer par des étrangers. C'est pour cela que nous avons organisé des patrouilles afin de rassurer les villageois... nous savons que ce sont des gens du Burkina Faso qui les attaquent, aussi nous allons lancer des opérations dans ces zones pour arrêter le massacre," a déclaré Maho aux villageois de Ziglo, à 25 km de Guiglo, à l'enterrement d'un combattant du FLGO tué dans un affrontement.⁹²

A la suite de l'attaque, les milices du MILOCI ont également juré d'intensifier leur campagne pour déloger les rebelles. "Notre combat est un combat pour la liberté. Nous voulons que les nôtres qui sont sous le contrôle des rebelles retrouvent leur dignité. La terre appartient à nos ancêtres et personne ne peut nous la prendre," a déclaré le pasteur Gammi.⁹³ Il a également accusé les troupes françaises d'avoir bloqué l'avance de ses combattants à Logouale et a menacé de faire de la force française Licorne la prochaine cible du MILOCI.⁹⁴

Cette menace a été reprise par le dirigeant du FLGO Maho ; "Le FLGO se réserve le droit d'administrer une réponse musclée à la France ainsi qu'à ses intérêts et ses symboles sur le territoire ivoirien tout entier, proportionnellement au mal énorme fait à la Côte d'Ivoire par [le Président français] Jacques Chirac et ses soldats meurtriers," a-t-il déclaré.⁹⁵

⁹¹ Rapport dans le journal pro-PDCI *Nouveau Réveil*, Abidjan, 3 mars 2005

⁹² Ange Aboa, "Les milices à l'ouest de la Côte d'Ivoire jurent de continuer à se battre," Reuters, 22 mars 2005.

⁹³ Ibid.

⁹⁴ Reportages d'agences de presse ivoiriennes et internationales, Abidjan, Mars 2005.

⁹⁵ Rapport de l'IRIN, Dakar, 4 mars 2005.

Nécessité de renforcer la présence des Nations Unies

Les attaques des milices contre les immigrés considérés comme des sympathisants des rebelles illustrent les problèmes rencontrés dans la protection des populations civiles par les forces de maintien de la paix trop déployées. Les fonctionnaires des Nations Unies disent que la force légère des 6250 casques bleus permet de gérer des incidents isolés tels qu'une incursion dans la zone tampon qu'ils patrouillent entre les forces gouvernementales au sud et les rebelles des Forces Nouvelles au nord. Mais, comme l'ont montré les suites de l'attaque contre Logouale et les violences de novembre 2004 contre les groupes immigrés –comme le massacre de Dioulas à Gagnoa et les graves émeutes anti-françaises à Abidjan⁹⁶ – les casques bleus sont trop lâchement étalés et légèrement équipés pour faire face à des attaques multiples accompagnées d'agitation civile ou de violences entre communautés.⁹⁷

Après les combats de novembre, le Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan a demandé au Conseil de Sécurité d'envoyer 1200 soldats supplémentaires en Côte d'Ivoire mais cette demande se heurte à l'opposition des Etats-Unis pour des motifs budgétaires. ⁹⁸ Annan a insisté à nouveau sur la nécessité de renforts dans son rapport de mars 2005 au Conseil de Sécurité : “La nécessité de ces renforts a été encore dépassée du fait de la détérioration de la situation de la sécurité, en particulier dans la Zone de Confiance, et exige l'attention et le soutien urgents du Conseil.”⁹⁹

En février 2005, la France a soumis un projet de résolution au Conseil de Sécurité demandant des renforts de 1226 soldats de maintien de la paix comprenant un bataillon d'infanterie de 850 hommes, soutenu par une flotte de huit hélicoptères d'attaque, 125 policiers et 270 personnels de soutien. “Les Français ont recours à toutes sortes de ruses diplomatiques pour faire passer la résolution mais il semble qu'elle ait peu de chances d'aboutir,” a déclaré un diplomate européen.¹⁰⁰

Ce sont des nouvelles très préoccupantes pour les milliers d'immigrés ouest-africains, les personnes déplacées et les réfugiés du Liberia qui seraient en danger si la Côte d'Ivoire

⁹⁶ Rapports des groupes ivoiriens des droits humains *Mouvement Ivoirien des Droits Humains* (MIDH) et SOS Racisme Afrique, Décembre 2004.

⁹⁷ Entretiens de Human Rights Watch avec des fonctionnaires des Nations Unies, New York, Dakar et Abidjan, Février-Mars 2005

⁹⁸ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec des fonctionnaires des Nations Unies, New York, 11 mars 2005.

⁹⁹ Quatrième rapport de progression du Secrétaire général de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, 18 mars 2005, S/2005/186.

¹⁰⁰ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec des fonctionnaires des Nations Unies, New York, 11 mars 2005.

glissait à nouveau dans la guerre. Cela réduirait aussi la capacité de l'UNOCI à remplir son mandat à l'égard de la protection des civils "sous la menace imminente de violences physiques." Nous pouvons réagir à de petits incidents plutôt bien," a dit un fonctionnaire supérieur des Nations Unies. "Mais en cas de combats entre le gouvernement et les FN, en même temps que des attaques contre des zones civiles, ce qui serait probablement le cas, alors nous n'aurions pas la capacité de les contenir."¹⁰¹

L'élargissement des "règles d'engagement" de l'ONUCI, qui en novembre 2004 ont été étendues pour inclure la prévention de "toute action hostile, en particulier à l'intérieur de la Zone de Confiance," soulignait cependant une autre raison pour les renforts proposés. Fall remarquait que ses hommes remplissaient déjà ce mandat et se trouvaient maintenant dans une position plus forte pour pouvoir répondre aux attaques et les arrêter, qu'elles soient le fait des forces du gouvernement ou des rebelles.¹⁰² Il a souligné l'arrêt des incursions des milices à Logouale comme un exemple de la façon dont les nouvelles règles avaient été appliquées.

Cependant, dans son rapport de mars 2005, le Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan a remarqué que les forces étaient beaucoup trop lâchement déployées et il a lancé un avertissement contre les dangers de laisser les forces de l'UNOCI à leurs niveaux actuels.¹⁰³ Le commandant sur le terrain à Man, dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, a approuvé. "Nous, dans l'ouest, sommes déployés sur une zone étendue et je pense que les Nations Unies devraient déployer davantage d'hommes parce que la situation peut changer rapidement," a déclaré le Colonel Mohammed Shahidul Haque, commandant environ 750 militaires du Bangladesh à Man.¹⁰⁴ "Les problèmes que vous avez un jour ne sont pas les mêmes que vous aurez le lendemain." Les fonctionnaires de l'UNOCI ont fait remarquer que leur mission souffre de sous-effectifs par rapport à la population de la Côte d'Ivoire qui est de 16 millions. "En Sierra Leone, qui représente le tiers de la Côte d'Ivoire en termes de population, nous avions un effectif trois fois supérieur," a déclaré le fonctionnaire des Nations Unies.¹⁰⁵

Selon un membre du personnel des Nations Unies, l'objectif de la mission a changé radicalement. Elle était déployée pour contrôler la bande tampon de la Zone de

¹⁰¹ Entretien de Human Rights Watch, Abidjan, 2 mars 2005.

¹⁰² S/PRST/2004/42 : Déclaration du Président du Conseil de Sécurité ; 6 novembre 2004.

¹⁰³ Quatrième rapport de progression du Secrétaire général de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, 18 mars 2005, S/2005/186.

¹⁰⁴ Ange Aboa, "Avertissement des Nations Unies sur la possibilité d'une nouvelle guerre en Côte d'Ivoire." Reuters, 24 mars 2005.

¹⁰⁵ Entretien de Human Rights Watch avec un fonctionnaire des Nations Unies, Abidjan, Mars 2005.

Confiance, après l'accord de paix Linas-Marcoussis de 2003. "Nous avons été placés ici comme une force légère pendant que l'accord de paix devait être mis en œuvre, mais rien de ce que prévoyait l'accord de Marcoussis n'est arrivé. L'objectif de la mission a changé radicalement." a-t-il déclaré.¹⁰⁶

L'action de l'UNOCI s'est attiré les foudres du Président Gbagbo, qui a dit que la principale tâche des Nations Unies était de désarmer les rebelles. Le Président Gbagbo a ouvertement remis en question l'avenir des forces de maintien de la paix tandis que ses partisans organisaient des manifestations réclamant le départ des Français.¹⁰⁷ "J'ai plus de 10 000 soldats du monde entier dans mon pays auxquels j'ai demandé de m'aider à mettre un terme à la rébellion," a déclaré le Président Gbagbo. "Ceux qui viennent ici doivent exposer clairement la raison de leur présence – ou ils sont ici pour nous débarrasser de la rébellion, auquel cas ils désarment les rebelles, ou ils nous laissent les désarmer nous-mêmes et ils repartent d'où ils sont venus."¹⁰⁸

L'attaque de Logouale a alarmé les défenseurs ivoiriens des droits humains et les organismes humanitaires internationaux qui notent que les patrouilles de l'UNOCI et de l'Opération Licorne ne s'aventurent pas assez fréquemment dans les zones où des violences entre communautés pourraient éclater au cours d'une offensive de l'armée ou des milices. L'une de ces zones est Gagnoa au centre ouest de la Côte d'Ivoire, le fief des Beté et le pays natal du Président Gbagbo. Si les Nations Unies n'ont pas techniquement besoin de demander la permission de se déployer dans ces zones, trois fonctionnaires des Nations Unies ont déclaré à Human Rights Watch que l'UNOCI doit encore établir une présence permanente dans la région explosive de Gagnoa parce que le gouvernement ivoirien leur a refusé de le faire.¹⁰⁹

L'action des forces de maintien de la paix est tout à fait importante étant donné la nature partisane des forces locales de sécurité. Par exemple, selon une organisation locale de défense des droits humains, les 6 et 7 novembre 2004, des groupes de jeunes Beté et des membres des milices ont attaqué des personnes originaires du nord et des "étrangers" sous les yeux de la police et de la gendarmerie, tuant quinze personnes, et pillant des

¹⁰⁶ Entretien de Human Rights Watch, Abidjan, 1er mars 2005.

¹⁰⁷ Plusieurs milliers de jeunes gens ont manifesté dans les villes de Duekoué et Guiglo, à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, le 19 mars 2005, réclamant le départ des forces de l'Opération Licorne.

¹⁰⁸ Discours, Abidjan. Février 2005.

¹⁰⁹ Entretiens de Human Rights Watch, Novembre 2004, Février 2005.

boutiques, des entreprises et des maisons.¹¹⁰ Certains des Dioulas se sont regroupés pour riposter.¹¹¹

Des fonctionnaires des organisations humanitaires sont également préoccupés de la sécurité des réfugiés libériens et des Burkinabé déplacés dans la partie ouest de la Côte d'Ivoire où certains font porter la responsabilité de la reprise des combats à des ressortissants étrangers. Selon Fati Kaba, le porte-parole régional de l'Office des Nations Unies du Haut Commissariat aux Réfugiés, “[les] tensions dans la partie ouest de la Côte d'Ivoire présentent le risque d'affecter négativement la protection des réfugiés, parce que chaque fois qu'il y a un conflit en Côte d'Ivoire, la population locale a tendance à être hostile aux réfugiés, à cause de l'implication passée des Libériens dans les combats.”¹¹²

Il y a environ 17 000 réfugiés libériens en Côte d'Ivoire qui ont fui leur propre guerre civile, qui s'est terminée en 2003. Environ 5000 d'entre eux sont hébergés dans le camp “Ville de la paix “ dans le district occidental de Guiglo. A proximité, se trouvent 7000 Burkinabé déplacés au Centre d'Assistance Temporaire des Déplacés.¹¹³

Abdoulaye Mar Dieye, le coordinateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Côte d'Ivoire, a déclaré que les tensions rendaient difficile pour les travailleurs humanitaires l'accès aux populations vulnérables. “Du fait de la situation de la sécurité, certaines ONG ont réduit leur effectif,” a-t-il dit.¹¹⁴

En plus de la violence politique, l'une des plus grosses préoccupations pour la police des Nations Unies (CIVPOL) est le manque de sécurité à Abidjan où l'économie a été frappée par les émeutes de novembre 2004 qui ont provoqué le départ de plus de 8000 expatriés, dont beaucoup d'entrepreneurs. “La situation de la sécurité va s'aggraver avec l'appauvrissement des gens “ a dit un fonctionnaire de sécurité des Nations Unies. “Ajouté à ça, vous avez 3500 détenus qui se sont échappés de la prison MACA d'Abidjan en novembre... ce qui signifie que des centaines de meurtriers ou de criminels violents errants viennent aggraver le manque de sécurité.”¹¹⁵

¹¹⁰ Rapport du *Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH)*, “Reprise des Hostilités en Côte d'Ivoire en Novembre 2004,” Abidjan, Décembre 2004.

¹¹¹ Ibid.

¹¹² Rapport de la Voix de l'Amérique, Abidjan 5 mars 2005.

¹¹³ Chiffres de l'OCHA et du UNHCR, Mars 2005.

¹¹⁴ Ibid.

¹¹⁵ Entretien de Human Rights Watch, Abidjan, 24 février 2005.

Sachant cela, des fonctionnaires des Nations Unies se sont dits frustrés devant le manque de fonctionnaires de la CIVPOL déployés pour cette mission. Même si les policiers de la CIVPOL ne sont pas armés et n'ont pas de pouvoirs pour faire appliquer la loi, leur présence sur le marché agité de Adjamé semble avoir induit une réduction du harcèlement des commerçants de la part des milices et des services de sécurité.¹¹⁶ La CIVPOL dispose de 221 personnes déployées dans le sud de la Côte d'Ivoire mais a du mal à trouver suffisamment de policiers qualifiés parlant Français pour porter ces effectifs au nombre autorisé de 350.¹¹⁷

Les critiques virulentes du gouvernement à l'égard de la présence française ont aussi amené la France à remettre en question son rôle dans son ancienne colonie. La France a envoyé la force Licorne après que la guerre ait éclaté en septembre 2002, une action qui a été perçue alors comme ayant empêché les Forces Nouvelles de prendre Abidjan. Mais le sentiment anti-Français dans le sud s'est développé depuis l'offensive gouvernementale avortée de novembre 2004.

Les fonctionnaires de l'UNOCI réalisent qu'en augmentant leur présence en Côte d'Ivoire ils pourraient être accusés de contribuer à la partition de facto du pays. Mais ils soutiennent que sans les casques bleus il pourrait y avoir un bain de sang. "Certains pourraient dire qu'en augmentant les effectifs, ce que nous faisons c'est créer une solution de deux états, une division du pays. Ce n'est pas notre intention. Mais si on devait retirer ces troupes, cela pourrait conduire à des centaines sinon des milliers de personnes tuées," a observé un fonctionnaire des Nations Unies.¹¹⁸

L'embargo sur les armes

Les Nations Unies ont aussi un embargo sur les armes qu'elles ont appliqué aux deux camps dans le conflit ivoirien. Le Conseil de Sécurité a voté en février 2005 le renforcement de l'embargo et autorisé un panel d'experts pour le contrôler, qui a été nommé le 1^{er} avril 2005. Les Nations Unies ont autorisé pour conduire des inspections sans avertissement mais le chef de l'armée ivoirienne a déclaré qu'il exigerait d'être prévenu avant les fouilles.

Des sources des Nations Unies estiment que l'UNOCI a besoin d'inspecteurs de l'armement et d'officiers des douanes expérimentés, ainsi que d'une unité de protection, pour pouvoir contrôler efficacement les ports et les frontières poreuses de la Côte

¹¹⁶ Entretiens de Human Rights Watch avec des sources de la CIVPOL, Abidjan, 1 et 2 mars 2005.

¹¹⁷ Ibid.

¹¹⁸ Entretien de Human Rights Watch avec une source des Nations Unies, Abidjan, 25 février 2005.

d'Ivoire à la recherche de cargaisons d'arme. Ces sources remarquent également que les deux camps ont déjà acquis suffisamment d'armes – sur le marché international dans le cas du gouvernement ou par le biais de pays comme le Burkina Faso pour les rebelles – pour pouvoir poursuivre le conflit pendant longtemps.¹¹⁹

VI. Les medias et les incitations a la haine

L'usage de discours xénophobes incitant à la haine par les médias d'Etat ivoiriens pendant la crise de novembre 2004 a incité les milices pro-gouvernementales à commettre des crimes graves contre des étrangers, s'attirant la large condamnation de la communauté internationale.

Le gouvernement du Président Gbagbo a appuyé son offensive aérienne et terrestre contre les Forces Nouvelles en novembre par un déchaînement des médias contre les personnes originaires du nord, les immigrés et les Français. Le déferlement d'appels à la haine et d'incitations à la violence a été précédé par une campagne d'intimidation et de sabotage pour réduire au silence les voix indépendantes et de l'opposition.¹²⁰ Le 4 novembre, le gouvernement a refusé l'accès au personnel d'encadrement de la télévision d'Etat et de la station de radio RTI et a renvoyé son directeur. Le même jour, les relais de transmissions FM des stations étrangères Africa Number One, BBC, RFI et VOA ont été sabotés par une unité militaire non spécifiée.¹²¹ Des groupes de Jeunes Patriotes ont incendié ou mis à sac les bureaux de quatre journaux favorables à l'opposition, et le gouvernement a ordonné au principal distributeur d'arrêter les livraisons de six quotidiens indépendants et d'opposition.¹²²

Dans les jours qui ont précédé les attaques de la force aérienne ivoirienne contre la base française, la presse a exacerbé le sentiment anti-Français et mis en cause la loyauté des personnes du nord et de celles descendant de non-Ivoiriens. Le journal pro-FPI Le National Plus a désigné la communauté des entrepreneurs libanais développée en Côte d'Ivoire comme profitant de la guerre et aidant les rebelles.

¹¹⁹ Entretiens de Human Rights Watch avec des diplomates occidentaux et des analystes militaires, Abidjan, Février-Mars 2005.

¹²⁰ Entretiens de Human Rights Watch avec des journalistes, des diplomates et des membres de l'opposition, Abidjan. Février à mars 2005.

¹²¹ Entretien de Human Rights Watch avec des fonctionnaires des Nations Unies. Février 2005.

¹²² Entretiens de Human Rights Watch avec un groupe ivoirien de défense des droits humains et avec des journalistes travaillant pour des journaux d'opposition, Abidjan. Février-Mars 2005.

“Les Libanais, les complices des rebelles, seront bientôt dénoncés et paieront pour avoir travaillé avec ceux qui ont plongé les Ivoiriens dans l’affliction.”¹²³ Un autre journal pro-Gbagbo, *Le Temps*, a accusé ceux qui soutenaient la France ou les membres de la coalition de l’opposition G7 de venir de sang souillé. “Encore une fois aujourd’hui nous pouvons parler sans honte de sang impur. Chacun de ces descendants de sang mêlé qui défend les couleurs de la France à travers la rébellion du G7 devrait en être conscient. Ils viennent d’un sang souillé.”¹²⁴

Le flot d’invectives a atteint son apogée après le raid aérien français. RTI a repassé des clips d’orateurs pressant les Ivoiriens de descendre dans les rues pour sauver le pays des rebelles et des envahisseurs français. La télévision a mélangé les rumeurs, la rhétorique et les bulletins de nouvelles pour obtenir un courant de discours d’incitation à la révolte et à la xénophobie qui s’est prolongé pendant des jours.¹²⁵ La télévision passait sans arrêt en boucle des chants patriotiques et des séquences sanglantes sur les victimes tuées par les soldats français devant l’Hôtel Ivoire le 9 novembre. “Tout cela a contribué à l’atmosphère de revanche et de violence,” a déclaré un journaliste de l’opposition qui s’est caché après le début de l’offensive. “Le message était que les étrangers soutenaient les rebelles.”¹²⁶

Les directeurs des stations d’Etat ont défendu la manière dont ils avaient traité les événements contre les critiques des Nations Unies, des gouvernements occidentaux et des groupes de liberté de la presse internationale en disant que le pays était attaqué. “Je crois profondément que la gestion des médias publics est différente en temps de crise de ce qu’elle est en temps de paix,” a déclaré Jean-Paul Dahily, qui a été nommé à la tête d’un comité de crise dirigeant RTI. “Les médias sont là pour servir les institutions de la République et non pas l’ennemi.”¹²⁷

En réponse aux préoccupations quant au recours aux incitations à la haine pendant la crise de novembre 2004, la résolution 1572 du Conseil de Sécurité des Nations Unies a demandé que “les autorités ivoiriennes stoppent toutes les stations de radio et de télévision incitant à la haine, à l’intolérance et à la violence.” La résolution a poursuivi en exigeant que l’UNOCI “renforce son rôle de contrôle à cet égard.” Début 2005, l’UNOCI a mis en place une unité au sein de la section des Affaires Publiques pour contrôler les discours haineux dans les médias. Cependant, au moment où nous écrivons,

¹²³ *Le National Plus*, Abidjan, 5 novembre 2004.

¹²⁴ *Le Temps*, Abidjan, 6 novembre 2004.

¹²⁵ Entretiens avec des journalistes et des contrôleurs des médias étrangers.

¹²⁶ Entretien avec Human Rights Watch, Abidjan, Février 24, 2005.

¹²⁷ Reuters, Abidjan. 16 décembre 2004

cette unité dispose tout juste d'un contrôleur à plein temps aidé de deux assistants. Elle manque aussi de directives claires sur ce qui constitue un discours haineux.¹²⁸ “Nous ne savons pas de façon légale ni selon quels termes où s'arrête l'opinion et où commence le discours haineux,” a dit une source des Nations Unies. “Nous avons besoin d'un ensemble de règles.”

L'UNOCI ne sait pas non plus clairement si elle devrait agir pour bloquer les émissions ou autres formes de médias qui incitent à la haine et à la violence contre des civils. Au moment où nous écrivons, l'UNOCI n'a pas les moyens techniques de bloquer de telles transmissions. Elle semble plutôt mettre l'accent sur la responsabilité : “Là où la communauté internationale pourrait faire une différence, c'est sur la question de la responsabilité,” a déclaré un fonctionnaire des Nations Unies.¹²⁹ “Le comité de sanctions [des Nations Unies] pourrait faire savoir qu'il a un œil sur les auteurs de discours d'appels à la haine. Les éditeurs devraient savoir qu'ils seront tenus pour responsables, ainsi que leurs propriétaires et maîtres politiques, de ce qu'ils mettent dans leurs journaux et sur les ondes.” Si ceci est important, il est également impératif que l'UNOCI, avec le Conseil de Sécurité, élabore des directives écrites pour établir à quel point il est justifié, dans l'intérêt de la protection des civils, de bloquer de telles transmissions et d'avoir réellement à leur disposition la technologie nécessaire pour le faire.

Contrôler les émissions en français ainsi que dans les langues locales constitue la partie cruciale du travail des Nations Unies, étant donné que les journaux ne sont lus que par une minorité d'Ivoiriens alors que la radio atteint pratiquement tout le monde. Pendant la montée des discours incitant à la haine en novembre, les partisans de l'opposition à Abidjan, ville entourée de lagunes, avaient surnommé RTI “Radio Mille Lagunes”, en référence aux émissions de la Radio Mille Collines qui avait alimenté le génocide au Rwanda dix ans plus tôt. “Le risque d'une situation similaire au Rwanda existe,” a déclaré un diplomate supérieur. “Certaines des choses qui doivent arriver se sont produites. Une propagande soutenue et virulente contre un groupe particulier est un signe précurseur à la violence. La grande différence entre alors et maintenant c'est que nous sommes conscients du danger.”¹³⁰

¹²⁸ Entretiens avec des sources des Nations Unies et des médias, Abidjan, Février-Mars, 2005.

¹²⁹ Entretien de Human Rights Watch, Abidjan, 24 février 2005.

¹³⁰ Entretien de Human Rights Watch, Abidjan, 25 février 2005.

VII. Justice pour les crimes commis par les forces rebelles et pro-gouvernementales

Le conflit armé de 2002-2003 et l'agitation politique qui l'a suivi ont entraîné de nombreuses atrocités tant du fait du gouvernement que des forces rebelles, en violation des droits humains et des normes internationales humanitaires. Des meurtres, des violences sexuelles contre les femmes, et le recours à des enfants soldats ont été courants aussi bien dans les zones contrôlées par les rebelles que par le gouvernement. Les forces de sécurité de l'Etat ivoirien et les milices pro-gouvernementales ont fréquemment et parfois systématiquement exécuté, arrêté et attaqué des partisans présumés des rebelles sur la base de leur appartenance ethnique, religion, nationalité et appartenance politique. Les milices, soit tolérées soit encouragées par les services de sécurité de l'Etat, se sont livrées à des violences politiques et de l'intimidation et ont largement pris pour cible les communautés immigrées, en particulier les fermiers Burkinabé dans les villages de l'ouest du pays.

Ni le gouvernement ivoirien, ni les chefs rebelles n'ont pris de mesures concrètes pour enquêter et exiger des comptes aux principaux responsables de ces crimes. Ceux qui les perpètrent ont sans aucun doute été encouragés par le climat actuel d'impunité qui permet à de graves abus de rester impunis.

Un rapport de mars 2005 de la section des droits humains de l'UNOCI sur la situation des droits humains en Côte d'Ivoire durant les mois de janvier et février 2005, a relevé de graves abus commis tant par les forces pro-gouvernementales que par les rebelles. Ce rapport notait "une intensification des activités des milices et des groupes armés responsables d'actes de violence et de vengeance, telles que des exécutions sommaires et sans jugement" dans les zones contrôlées par le gouvernement. Dans la zone des Forces Nouvelles, ce rapport qualifiait de courants les problèmes de détention arbitraire, de torture et de disparitions de partisans supposés du gouvernement, y compris dans les propres maisons des chefs locaux.¹³¹ Un observateur international a noté que les dirigeants des rebelles ont peu d'autorité réelle et de contrôle sur leurs soldats, d'où des attaques fréquentes contre des villages. "Beaucoup de chefs de villages locaux envoient maintenant leurs femmes dormir dans la brousse afin d'éviter d'être la cible des rebelles."¹³²

¹³¹ Rapport sur la situation des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire: Janvier et Février 2005, UNOCI Mars 2005.

¹³² Entretien téléphonique de Human Rights Watch, Abidjan, 13 avril 2005.

Les Nations Unies, dont le Secrétaire général, le Conseil de sécurité et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits humains (OHCHR) ont joué un rôle actif dans la dénonciation et les enquêtes sur les graves crimes internationaux commis en Côte d'Ivoire. En réponse à la gravité de la situation des droits humains en Côte d'Ivoire, le OHCHR a envoyé trois commissions d'enquête indépendantes dans le pays : la première à la suite des violences au moment des élections d'octobre 2000 ; la seconde à la suite de la répression violente d'une manifestation de l'opposition en mars 2004 ; et la troisième, à la suite de la demande de toutes les parties de l'accord de Linas-Marcoussis pour enquêter sur toutes les graves violations des droits humains et du droit international humanitaire perpétrées en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002.

Le gouvernement de Côte d'Ivoire demeure le principal garant de la responsabilité des violations des droits humains, cependant les Nations Unies devraient prendre plusieurs mesures concrètes qui permettraient avec plus de certitude que les individus soupçonnés de violations des droits humains soient maîtrisés et tenus pour responsables de leurs crimes.

Premièrement, le Conseil de Sécurité des Nations Unies devrait rendre publics les résultats du rapport d'enquête d'une commission des Nations Unies sur les violations des lois internationales humanitaires commises en Côte d'Ivoire depuis septembre 2002. Deuxièmement, dans un effort pour empêcher les actions futures des présumés auteurs de violations des droits humains, les Nations Unies devraient sans délai appliquer des sanctions économiques et des restrictions de voyager aux individus "déterminés comme responsables" de violations graves des droits humains. Enfin, dans un effort pour rendre justice aux victimes de ces violations, le procureur de la Cour Pénale Internationale devrait procéder sans délai à la préparation du terrain pour une éventuelle investigation de crimes de guerre par toutes les parties au conflit ivoirien.

Rapport de la Commission d'enquête

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies doit encore discuter des résultats du rapport de la dernière commission d'enquête. Le rapport, remis au Secrétaire général des Nations Unies en novembre 2004, a mis des mois à être publié, bien qu'un exemplaire en français ait fait l'objet d'une fuite en janvier 2005.¹³³ Des fonctionnaires des Nations Unies disent que le retard dans la publication du rapport est d'ordre technique, mettant en avant des retards de traduction. Le rapport contenait une annexe secrète avec une liste de

¹³³ Commission d'enquête internationale sur les allégations de violations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, Rapport sur la situation des droits de l'homme en République de Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002 jusqu'au 15 octobre 2004 conformément aux dispositions de l'annexe VI de l'Accord de Linas-Marcoussis et à la Déclaration du Président du Conseil de Sécurité du 25 mai 2004 (PRST/2004/17).

personnes accusées de violations des droits humains qui pourraient éventuellement être traduites en justice. Radio France Internationale (RFI) a affirmé en janvier 2005 que la liste contenait 95 noms dont celui de Simone Gbagbo, la femme du Président, qui est aussi le chef parlementaire du FPI, celui de Kadet Bertin, un ancien ministre de la Défense et principal conseiller de sécurité de Gbagbo, et celui du chef rebelle Soro. RFI a déclaré que la femme du Président était accusée d'organiser des escadrons de la mort, tandis que Soro était chargé d'ordonner des exécutions illégales.¹³⁴

Interdictions de voyager et sanctions économiques autorisées dans la Résolution 1572 du Conseil de Sécurité des Nations Unies

Une autre liste de personnes ayant commis des violations des droits humains est en train d'être établie par un comité de sanctions des Nations Unies. Le Conseil de sécurité a autorisé dans la Résolution 1572 de novembre 2004 l'application de sanctions d'un an contre les Ivoiriens ayant commis des violations des droits humains, rompu un embargo sur les armes, s'étant livrés à incitations à la haine ou ayant bloqué le processus de paix.¹³⁵ Ces sanctions comportent des interdictions de voyager et le gel des biens des individus qui "constituent une menace pour le processus de paix et de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire, en particulier qui bloquent la mise en œuvre des Accords de Linas-Marcoussis et Accra III." Des diplomates qui travaillent sur la voie politique ont suggéré que le retard apporté dans la prise de mesures concrètes pour mettre un frein par des sanctions et pour tenir pour responsables par la voie judiciaire les principaux acteurs identifiés comme ayant commis des abus répétés contre les droits humains est politique : que poursuivre l'un ou l'autre objectif peut seulement entraver les efforts de paix en s'aliénant des personnalités dirigeantes jugées nécessaires à la mise en œuvre du processus de paix.

De nombreuses sources diplomatiques ont confirmé à Human Rights Watch que Mbeki et l'Union Africaine semblaient avoir un pouvoir de veto quant à imposer ou non des sanctions. Comme l'a remarqué un des diplomates, "Sauf si Mbeki déclare qu'il a échoué ou s'il recommande spécifiquement des sanctions, il est peu probable que la question arrive devant le Conseil."¹³⁶ Ils affirment que les sanctions contre les individus ont été suspendues indéfiniment.¹³⁷ La Chine et la Russie ont fait objection, Beijing ayant exprimé le plus fortement son opposition.

¹³⁴ Philippe Boloïon, "Soro et Simone Gbagbo sur la liste de l'ONU", Radio France International, 16:39 (Paris), 28 janvier 2005. Également disponible sur www.rfi.fr.

¹³⁵ Résolution 1572 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, adoptée le 15 novembre 2004, paragraphes 9-11.

¹³⁶ Entretien de Human Rights Watch avec un fonctionnaire des Nations Unies, New York, 28 mars 2005.

¹³⁷ Entretiens avec Human Rights Watch, 11 mars 2005.

La plupart des diplomates et des fonctionnaires des Nations Unies interviewés par Human Rights Watch ont contesté cette position et soutenu l'utilisation de la menace de poursuites judiciaires et de l'imposition de sanctions individuelles en guise de "bâton politique" pour faire pression sur les deux camps afin qu'ils respectent le processus de paix et qu'ils répriment d'autres violations des droits humains. "Le véritable objectif de la Résolution 1572 était de pousser les personnes vers le processus de paix," a déclaré un fonctionnaire supérieur des Nations Unies à New York. Un ambassadeur occidental à Abidjan a approuvé. "Nous nous trouvons dans une situation très sérieuse et nous devons utiliser tous les moyens qui nous permettent d'exercer une pression," a déclaré l'envoyé.¹³⁸

La Cour Pénale Internationale

Human Rights Watch est préoccupé par la politisation de la justice et estime que tenir pour responsables de leurs actes les individus de toutes les parties qui se sont rendus coupables des crimes internationaux les plus graves depuis 2002 au moins, est un élément indispensable pour lutter contre la culture de l'impunité qui prévaut sur place et pour garantir un enracinement de la paix et de la stabilité en Côte d'Ivoire. De plus, cela exercerait un effet dissuasif contre de futurs abus. Si Human Rights Watch salue les efforts pour maîtriser les individus accusés de crimes graves contre les droits humains, tels que l'application de sanctions économiques et d'interdiction de voyager, ces efforts ne vont pas assez loin. La recherche de la justice pour les victimes doit jouer un rôle central dans tous les futurs sommets sur la paix, négociations et autres efforts de la communauté internationale pour mettre un terme au conflit.

Etant donné de sérieuses inquiétudes quant à la capacité et à la bonne volonté des tribunaux nationaux ivoiriens de juger ces crimes ainsi que les préoccupations quant au degré d'instabilité politique et sociale dans le pays, la justice pour les victimes de graves crimes internationaux en Côte d'Ivoire exige un soutien et un engagement significatifs de la part de la communauté internationale.¹³⁹

Le procureur de la Cour Pénale Internationale devrait prendre des mesures concrètes pour préparer dans les meilleurs délais le terrain pour une investigation sur des crimes de guerre commis par les deux camps dans le conflit armé ivoirien. Le Procureur de la Cour Pénale Internationale a annoncé le 20 janvier 2005 qu'il enverrait une équipe en Côte

¹³⁸ Entretien de Human Rights Watch, Abidjan, 1er mars 2005.

¹³⁹ Voir, Document préparatoire de Human Rights Watch, Côte d'Ivoire: la responsabilité pour les graves crimes contre les droits humains est la clé pour résoudre la crise d'octobre 2004.

d'Ivoire pour préparer le terrain pour une éventuelle investigation de crimes de guerre.¹⁴⁰ Le Procureur, Luis Moreno Ocampo, agissait sur la base d'une demande antérieure adressée à la Cour Pénale Internationale par le gouvernement ivoirien en septembre 2003 qui avait sollicité son aide pour traduire les rebelles devant la justice. Ocampo a déclaré que des responsables du gouvernement pourraient aussi faire face à d'éventuelles poursuites.¹⁴¹

VIII. Remerciements

Ce rapport est le fruit des recherches de Rob Mahoney, consultant pour la Division Afrique de Human Rights Watch, et il a été rédigé par Rob Mahoney et Corinne Dufka, chercheuse sur l'Afrique de l'Ouest pour la Division Afrique. Des recherches complémentaires ont été réalisées par Jeff Scott, coordonnateur de la Division Afrique ; et Alice Farmer, stagiaire à la Division Afrique. La révision du rapport a été assurée par Georgette Gagnon, directrice adjointe de la Division Afrique ; Peter Takirambudde, directeur exécutif de la Division Afrique ; Iain Levine, directeur de programmes ; James Ross, conseiller général ; Joanna Weschler, directrice de plaidoyer aux Nations Unies ; et Richard Dicker, directeur de programme au Programme de Justice Internationale. Jeff Scott ; Andrea Holley, directrice des publications ; et Fitzroy Hopkins, directeur du service courrier, ont contribué à la production du document.

Les recherches pour ce rapport ont été menées à Abidjan, en Côte d'Ivoire, et ailleurs par Human Rights Watch au cours des mois de février, mars et avril 2005. Human Rights Watch remercie toutes les personnes qui ont fourni des informations pour ce rapport, les fonctionnaires gouvernementaux, les fonctionnaires des Nations Unies, les journalistes, les diplomates, les militants pour les droits humains et les membres des organisations non-gouvernementales nationales et internationales.

¹⁴⁰ John Chiahemen, "ICC Could Probe Ivory Coast Abuses – Prosecutor", Reuters, 28 janvier 2005.

¹⁴¹ Ibid.